

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1843 - 28 novembre 2003 - prix : 1 €

**Ils veulent
contraindre
les chômeurs
à accepter
n'importe quel
travail**

■ Plan emploi,
RMA

**l'État
au secours
du patronat**

p. 3, 4

■ Saint-Nazaire

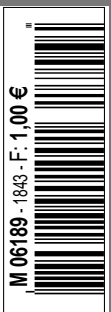
**Morts
pour le
profit**

p. 12

■ Enseignement

**Universités
en grève et
reculades
de Ferry**

p. 5



Union européenne

Leur Constitution

p. 8 et 9

Leur société

- p 4 ■ « Plan emploi » du gouvernement
- Les États et les entreprises en difficulté ?
- Suppressions d'emplois publics
- Rachat d'années d'études : une arnaque
- p 5 ■ Sarkozy en show télévisé
- Mattei et les morts de la canicule
- Les Restos du Cœur dix-neuf ans après
- Des socialistes en route pour 2007
- Loi Sarkozy sur l'immigration
- p 11 ■ Alstom : morts pour le profit
- Le gouvernement rend les chômeurs responsables du chômage
- p 12 ■ Créteil : coupures d'eau et d'électricité
- Paris : extension des commerces textiles en gros
- Rennes : travail clandestin et répression

Dans l'enseignement

- p 10 ■ « Réforme » des universités

Tribune

- p 6 ■ Les grincements de « l'axe du Bien »

Dans les entreprises

- p 13 ■ Aérospatiale Reims : cinq délégués licenciés
- Snecma : neuf gardiens menacés
- *Le Figaro* : un quotidien qui sort du rang
- p 14 ■ Grève pour les emplois Norbert Dentressangle (Oise)
- Polytex-Mécaplast : débrayage
- Strasbourg - Communauté urbaine : grève pour les salaires
- p 15 ■ GIAT Industries : maintenir la pression
- P&O Calais : 600 licenciements
- Sanmina (Manche) : la direction mise en échec

Dans le monde

- p 7 ■ La population victime des attentats en Turquie
- Grande-Bretagne : après la manifestation de Londres
- p 8-9 ■ La constitution européenne
- Non-respect du pacte de stabilité
- Irak : un tournant de Bush ?
- p 16 ■ Géorgie : le président chassé
- Wall Street : défense de trafiquer pour soi-même

Un combat de tous les jours

A l'occasion de la journée internationale du 25 novembre contre les violences faites aux femmes, un certain nombre d'organisations féministes, dont le collectif national pour les droits des femmes, lancent une campagne sur ce thème.

Le constat est en effet alarmant. Une femme meurt de violences conjugales tous les cinq jours en France, soit près de soixante-quinze par an. D'après une « enquête nationale sur les violences envers les femmes » qui vient de paraître, une femme sur dix est victime de violences conjugales, 50 000 viols sont perpétrés chaque année à l'encontre des femmes.

Depuis trente ans que des organisations féministes mènent ce combat, il y a certes eu quelques progrès. Certaines lois ont été votées ces dernières années,

permettant à des femmes victimes de violences de réagir pour que leur auteur soit condamné. La loi du 23 décembre 1980 reconnaît que le viol est un crime passible d'une condamnation. Celle de 1992 institue le délit de harcèlement sexuel, mais il n'est possible que depuis l'année dernière d'incriminer un collègue de travail ; auparavant ceci ne pouvait venir que d'un supérieur hiérarchique. Même pour en arriver à ce – petit – arsenal législatif, des militantes ont dû batailler longtemps. Tout s'est fait avec lenteur. Ainsi, pour la loi de 1980, les débats se sont étalés sur quatre ans !

Et encore faut-il que ces lois soient appliquées. D'après une autre enquête réalisée en 2000, sur 420 plaintes par an enregistrées en moyenne, dans le Val-de-Marne, 303 ont été « perdues » en

cours de route. Un grand nombre de représentants de la justice, comme de la police, continuent en effet de juger la femme victime de violences comme coupable de ce qui lui arrive et font donc peu de cas de ces « affaires ».

Seules 8 % de femmes victimes de viol déposent des plaintes. Bien des raisons expliquent ce fait. La complexité de la démarche en est une. Mais ce n'est pas la principale. Il faut surtout oser, alors que les préjugés qui font de la femme violée une coupable et non une victime restent très vivaces.

En fait, ces drames quotidiens, dont deux millions de femmes en France sont victimes, et pas seulement des femmes des milieux populaires, comme l'a montré le drame de la mort de Marie Trintignant, découlent d'une oppression des femmes, tant dans la vie

professionnelle que dans la vie sociale. Il n'y a pas d'égalité au travail : les femmes subissent le travail à temps partiel imposé, leurs salaires sont toujours inférieurs à ceux des hommes. Les politiciens, de droite comme de gauche, qui se fendent parfois de discours sur l'égalité hommes-femmes, ne la respectent pas, même lorsque la loi instaure une parité aux élections. Il n'y a qu'à voir la proportion d'hommes et de femmes à l'Assemblée nationale ou au Sénat. On pourrait multiplier les exemples.

Violences sexistes, violences sociales... « *Le degré d'émancipation d'une société se mesure au degré d'émancipation de la femme* », disait un socialiste du 19^e siècle, Charles Fourier. C'est dire que nous ne sommes pas encore sortis de la barbarie.

Aline RETESSE

• Rapport annuel sur la défense des enfants

Un constat accablant

Claire Brisset a remis son rapport annuel concernant la défense des enfants au président de la République. Ce rapport, le troisième du genre, depuis qu'a été institué un « défenseur des enfants » au printemps 2000, a pour thème le droit à l'éducation. Claire Brisset soulève un certain nombre de problèmes mais, comme elle le déclare elle-même, tout cela a un coût.

Parmi les problèmes soulevés, elle aborde celui de l'accueil des enfants de 2 à 3 ans. La scolarisation des tout-petits a progressé durant les vingt dernières années pour atteindre à présent le tiers de cette classe d'âge. Mais tous les

spécialistes ne sont pas d'accord sur le bien-fondé d'une scolarisation si précoce. Il ne nous appartient pas d'en juger. Et on comprend que sur un tel sujet les spécialistes de l'enfance soient prudents. Claire Brisset n'en conclut pas qu'il faut fermer les classes de maternelles, conclusion qu'ont utilisée, bien vite, les différents ministres, les Allègre, Lang ou Ferry, en se servant parfois de ce type de bilan. Elle souligne qu'il faudrait développer des structures spécifiques, les crèches, les jardins d'enfants, les classes passerelles à très petits effectifs. Elle prend en compte en effet le fait que les parents, et en particulier les

mères, ont besoin de solutions pour la garde de leurs enfants afin de pouvoir travailler. « *Des expériences déjà menées en ce sens démontrent que cela est possible, conclut-elle sur ce chapitre, nous sommes pour le moment très loin du compte. Car la prise en charge des tout-petits a un coût.* » C'est évident.

Pour ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés, le rapport fait le constat accablant du déficit en places, aussi bien dans les structures de l'école « classique », que pour l'éducation spécialisée. Les parents sont livrés à un véritable parcours d'obstacles, et certains se tournent même vers

l'étranger pour trouver des structures d'accueil. Il souligne même l'écart entre les discours de Luc Ferry, le ministre de l'Éducation nationale, sur l'intégration nécessaire des enfants handicapés, et la réalité. Et le rapport de conclure, là encore, que pour résoudre ce problème « *il s'agit aussi d'un très grand effort financier.* »

Le problème est bien là : l'éducation des enfants et leur épanouissement, exigent des moyens que les différents gouvernements refusent de prendre en compte. C'est là le nœud du problème.

A. R.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 24 novembre 2003



Ils veulent contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel travail

Les buralistes qui ont manifesté lundi 24 novembre ne font sans doute pas partie des catégories sociales les plus à plaindre. Mais l'attitude du gouvernement à leur égard est significative de son mépris envers les catégories sociales victimes de sa course désordonnée à

ce qu'il appelle les « réformes » et qui consiste à chercher à dégager des ressources supplémentaires pour l'État afin de réduire les impôts pour les possédants et d'arroser toujours plus généreusement le grand patronat.

Le tabagisme est certes un vrai problème de santé. Mais, sous prétexte de faire pression sur les fumeurs, le gouvernement cherche surtout à récupérer quelques millions supplémentaires sans s'occuper des conséquences pour les buralistes. Devant leur réaction, Raffarin fait profil bas et propose de compenser leur manque à gagner.

Vis-à-vis des étudiants, Raffarin et le ministre de l'Éducation, Luc Ferry, se livrent à la même danse de Saint-Guy. Après avoir déjà reculé une fois, avant l'été, face aux étudiants qui protestaient contre sa « réforme » des universités, le gouvernement est revenu à la charge avant de prétendre qu'on l'a mal compris et que les étudiants protestent pour rien. Ces derniers appellent cependant à continuer les manifestations car ils se méfient des dénégations du gouvernement, et ils ont bien raison.

Mais, si le gouvernement essaie de composer face aux buralistes qui font partie de sa base électorale et s'il est prudent vis-à-vis des étudiants, il continue en revanche systématiquement ses attaques contre les travailleurs.

Après ses projets de la semaine dernière contre ceux qui ont le malheur de tomber malades, la réduction de la durée maximale d'indemnisation des arrêts maladie de longue durée de trois à deux ans et la diminution des indemnités journalières de chômage, il s'en prend de nouveau aux chômeurs avec l'instauration du RMA (Revenu Minimum d'Activité).

Le projet consiste à proposer à ceux qui touchent le

RMI un revenu minimum d'activité à hauteur du Smic, pour un travail de 20 heures minimum par semaine. Aux travailleurs concernés, cela rapportera en tout et pour tout, par mois, 183 euros de plus que le RMI. Le patron, de son côté, n'aura que cette somme à déboursier, car c'est lui qui touchera le RMI qu'il pourra intégrer dans le salaire versé, et, de surcroît, n'aura pas de charges sociales à payer. C'est donc une main-d'œuvre quasiment gratuite qui est livrée aux patrons qui n'auront de surcroît aucune obligation à l'égard des travailleurs embauchés puisque le contrat est à durée limitée. Et cette activité, déjà à peine payée, ne comptera que partiellement pour la retraite du travailleur.

Le gouvernement ose prétendre qu'il s'agit là de créations d'emplois. On n'est pas loin du travail obligatoire gratuit au nom de la création d'emplois. Ce n'est pas seulement une escroquerie, cela aggravera encore le chômage. Les patrons qui auront à leur disposition cette main-d'œuvre quasi gratuite n'embaucheront évidemment pas sous contrat à durée indéterminée, ils renverront même des intérimaires en fin de contrat pour profiter de l'aubaine.

Cette proposition est accompagnée de discours d'une cynique brutalité propageant l'idée que ceux qui sont au chômage le sont parce qu'ils préfèrent l'assistanat au travail. Il s'agit de faire pression sur les travailleurs au chômage pour qu'ils acceptent n'importe quel travail à n'importe quel prix. Et cette campagne contre les chômeurs se développe alors même que les plans de licenciements des grandes entreprises se multiplient et que le chômage s'aggrave !

Bien que son offensive contre les travailleurs soit permanente, le gouvernement la mène cependant pas à pas, en étalant les mesures. Malgré sa morgue et sa haine du monde du travail, il sait que, s'il y a des réactions, il risque d'avoir affaire, non pas à 30 000 buralistes, mais à plusieurs millions de travailleurs. Il vérifiera peut-être plus vite qu'il ne le pense que son inquiétude est fondée.

Arlette LAGUILLER

• Le RMA voté à l'Assemblée nationale

Qui sont les assistés ?

Vendredi 21 novembre, le projet de loi sur la création du RMA (Revenu Minimum d'Activité) a été voté par l'Assemblée nationale tel que Fillon, le ministre des Affaires sociales, l'avait présenté.

Les amendements proposés par Christine Boutin, députée UMP, qui trouve là l'occasion de se donner une image « sociale » à bon compte, n'ont pas été retenus. Elle proposait notamment d'assimiler le RMA à un salaire, ce qui n'est pas le cas, afin d'ouvrir les droits au chômage et à la retraite pour les

allocataires. Ils ne changeaient rien au fond, qui est de fournir de la main-d'œuvre à très bon marché au patronat et, du coup, de peser sur l'ensemble des salaires. La contestation de Boutin n'a pas été au-delà de quelques joutes verbales et Fillon est resté inébranlable et a rejeté toute modification de son projet. Reprenant la démagogie qui plaît à son électorat réactionnaire, il a affirmé traduire « l'exaspération des Français qui travaillent dur et s'estiment à peine mieux récompensés que ceux qui vivent de l'assistance ».

Il oublie, ce défenseur de cette « France qui travaille », que les Rmistes étaient eux-mêmes des travailleurs avant que les patrons ne les jettent à la rue.

Ce RMA permettra aux employeurs d'embaucher des travailleurs au RMI depuis deux ans, pour 20 heures de travail hebdomadaire, en contrat à durée déterminée, sur une période de 18 mois au maximum. Quand le gouvernement se flatte en disant que ces travailleurs touchent le Smic, il parle du taux horaire. Dans les faits, étant donné qu'ils travail-

leront à mi-temps, ils ne seront payés que 545 euros par mois, soit la moitié du Smic. Pour les Rmistes, la différence sera de 183 euros par rapport à ce qu'ils touchaient avant, mais si l'on ajoute les frais de transport ou de garde d'enfants, ils risquent même d'avoir un revenu plus faible en travaillant au RMA qu'en restant au RMI !

Pour l'employeur, en revanche, c'est tout bénéfique, puisque la Région (qui va désormais gérer le RMA) lui versera les sommes correspondant au RMI. Ainsi, comme les

patrons n'auront pas à payer de cotisations sociales, ce qu'ils devront déboursier se résume à ces 183 euros mensuels. Cela ne contribuera en rien à faire baisser le chômage, au contraire, puisque les employeurs embaucheront deux travailleurs au RMA, main-d'œuvre quasi gratuite... quitte à supprimer un emploi salarié qui leur coûte plus cher.

Si cela n'est pas de l'assistanat envers le patronat, comment appeler ces largesses dont les patrons sont bénéficiaires ?

M. L.

• « Plan emploi » du gouvernement

Le gouvernement s'emploie à aider les patrons

Dimanche 23 novembre, Raffarin, invité d'Europe 1, a de nouveau péroré sur la prétendue lutte que le gouvernement mène contre le chômage, présentant son « plan emploi ». Un de plus ! Ce plan contient cinq volets.

Quatre de ces mesures sont déjà connues : l'aide à la création d'entreprises, le droit individuel à la formation, la réforme de l'ANPE et l'aide à l'emploi des jeunes. Pour ne parler que de cette mesure lancée il y a un an, rappelons qu'elle consiste, sous prétexte d'enrayer le chômage de jeunes, à accorder de nouvelles subventions aux patrons. Si ceux-ci embauchent des jeunes de 16 à 22 ans, non qualifiés, sans baccalauréat, à temps plein ou à temps partiel, ils sont exonérés de la totalité de leurs charges pendant les deux premières années et de la moitié pendant la troisième année. Un beau cadeau !

La dernière « innovation » annoncée par Raffarin est de la même eau. Il s'agit du « chèque-emploi » et concerne les entreprises de moins de dix salariés. Ce serait, d'après le Premier ministre, « à la fois un contrat de travail, une déclaration d'embauche et une fiche de paye, c'est-à-dire une procédure toute simple » et c'est parce que le dispositif administratif serait simplifié qu'il devrait permettre, toujours selon Raffarin, d'embaucher 500 000 salariés dès 2004. Des spécialistes de l'économie ont jugé « farfelu » ou « totalement invraisemblable » cet objectif, soulignant que les formalités ne sont pas le véritable obstacle à l'embauche.

Le gouvernement met en avant la simplification des procédures d'embauche, mais il se garde bien de dire quelles seront les conséquences en matière de droit du travail. Or, il y a de quoi être inquiet.

Avec le « chèque-emploi », le

patron ne se voit plus contraint de fournir un contrat de travail au salarié qu'il embauche. Les différents contrats, CDD ou CDI, obligent à préciser la durée de l'emploi, la qualification, etc, du nouvel embauché. Avec cette nouvelle formule, ce sera le premier chèque remis au salarié qui établira son salaire net et servira en même temps de déclaration d'embauche aux différentes administrations. En outre, ce « chèque-emploi » lèvera l'obligation de « déclaration préalable à l'embauche », ce qui rendrait difficile tout contrôle.

L'entourage du Premier ministre a beau affirmer que le chèque-emploi « ne se substituera pas au contrat de travail à durée indéterminée » et ne remettra en cause aucun des droits des salariés, il peut conduire à « davantage de précarité avec des contrats de plus en plus courts » comme le soulignent les responsables syndicaux.

Sous prétexte de lutter contre le chômage, gouvernements de gauche comme de droite ont, depuis des années, pris des mesures qui à chaque fois détériorent les garanties des salariés. Des mesures favorables au patronat, telles les exonérations des charges sociales et les subventions multiples qui se sont accompagnées d'une déréglementation du droit du travail et font progresser la précarité et la flexibilité.

Alors, pour en finir avec l'immense gâchis social et humain que constitue le chômage, le monde du travail doit mettre en avant son propre plan emploi en imposant au patronat et à l'État l'interdiction des licenciements collectifs sous peine de réquisition des entreprises et l'embauche directe et massive dans les services publics !

Dominique MATHIEU

• Suppression d'emplois publics

Le gouvernement donne l'exemple

Le gouvernement a décidé de supprimer 4 561 postes de fonctionnaires en 2004. C'est en tout cas ce qui est mentionné dans la loi de finance 2004 discutée cette semaine au Parlement. Plus précisément, le nombre d'emplois supprimés se monte à 9 739, essentiellement par le non remplacement de départs à la retraite. Et quelques ministères dits « prioritaires », comme l'Éducation nationale, l'Intérieur ou la Justice, auront droit à eux tous à 5 178 recrutements supplémentaires. C'est le solde négatif qui se monte à 4 561 suppressions de postes dans la Fonction publique.

Mais le chiffre réel de suppressions de postes dans les emplois dépendant de l'État est bien plus élevé. Car le gouvernement se garde bien de tenir ses comptes quand il s'agit d'agents de l'État qui ne sont pas fonctionnaires, au sens strict du terme. Par exemple, dans l'Éducation nationale, présentée comme un ministère prioritaire, 23 000 emplois-jeunes vont disparaître, remplacés au maximum par 13 000 assistants d'éducation, soit un déficit de 10 000 emplois. Dans les collectivités locales et dans les entreprises publiques, ce seraient 19 000 postes dépendant

de l'État qui seront supprimés. Au total, le gouvernement va donc supprimer directement 33 500 emplois en 2004.

Cette addition de postes supprimés, ou plutôt cette soustraction, n'apparaît dans aucun bilan officiel. Par contre, d'après le journal *Le Parisien*, Raffarin l'aurait présentée aux autorités européennes de Bruxelles, pour prouver sa bonne volonté et sa capacité de faire des économies dans les services publics.

Alors que valent toutes les phrases de Raffarin sur « sa » lutte contre le chômage et la priorité qu'il prétend donner à l'emploi ?

• Entreprises en difficulté

Les États doivent-ils voler à leur secours ?

A cette question intéressée posée par un journal patronal, *l'Usine Nouvelle*, à diverses personnalités, l'une d'entre elles, Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT spécialisée dans les questions économiques, répond positivement en citant les États-Unis : « Lorsque le secteur aérien, la défense, le spatial, l'aéronautique ou l'automobile sont en difficulté,

l'État sait les protéger et faire un chèque pour les renflouer ».

Citer l'exemple lointain des États-Unis permet à Le Duigou de faire preuve de réelle discrétion en ne parlant pas de l'État français qui, quelle que soit la couleur du gouvernement, n'a jamais été chiche pour voler au secours des entreprises. En difficulté ou pas d'ailleurs !

Dans le même propos, Le

Duigou précise sa pensée : l'État est le garant de l'intérêt général et donc ne peut se contenter d'assurer « la seule application du droit à la concurrence ». En clair, l'État se doit d'aider les actionnaires. Et de citer l'exemple d'Alstom. Ce qui signifie que les salariés peuvent boire la tasse, pourvu que les actionnaires surnagent !

Alain VALLER

• Rachat des années d'études :

Une arnaque à taux plein

La réforme sur les retraites des fonctionnaires a porté à 40 le nombre d'annuités nécessaires en 2008 pour avoir droit à une retraite à taux plein. En contrepartie, le gouvernement avait annoncé que les fonctionnaires auraient la possibilité de « racheter » jusqu'à trois années de cotisations pour compenser les années d'études afin de limiter une baisse catastrophique de leur pension, d'autant qu'elle s'accompagne d'une décote (- 3 % par année de cotisation manquante).

Il vient d'annoncer le montant de ce rachat qui varie selon l'âge où l'on fait cette demande. Il peut aller jusqu'à 138 % du salaire annuel brut, pour un fonctionnaire en fin de carrière. L'addition est lourde : par exemple, un enseignant du second degré au dernier échelon devra verser plus de 45 000 euros par année d'études rachetée, avec un taux d'intérêt de 2 % par an s'il demande l'étalement de ses paiements. Cela correspond à environ un

an et demi de son salaire net. L'étalement des prélèvements étant possible sur trois ans, celui qui, à trois ans de la retraite, veut racheter deux annuités, travaillerait donc pour ainsi dire gratuitement jusqu'à son départ !

Les candidats à cette escroquerie risquent de ne pas être nombreux. Sauf à être centenaires, on n'a aucune chance de récupérer par le montant de la retraite la mise de fonds initiale...

• Cadres étrangers

Traitement de faveur

Alors que le gouvernement insiste sur la nécessité de faire des économies en rognant sur les budgets sociaux pour réduire le déficit du budget 2004, qualifié « d'historique », cela ne l'empêche pas de distribuer des petits cadeaux.

Ainsi, les cadres étrangers qui viennent travailler en France auront droit, dès le début de

l'année prochaine, à un régime de faveur pour leur imposition : la prime d'expatriation, versée par une entreprise établie à l'étranger à un salarié qui vient travailler en France, sera exonérée de l'impôt sur le revenu ; comme elle peut représenter jusqu'à 50 % de son salaire, le geste n'est pas négligeable.

Cette mesure fiscale, créée en

vue d'attirer des « cerveaux » en France, est bien sûr limitée à ceux que l'on appelle les « impatriés », quelque 3 000 hauts cadres qu'il ne s'agit pas de confondre avec le travailleur immigré dont la venue en France est dictée par la nécessité de faire vivre sa famille. Ces derniers ont juste droit à un salaire de smicard, un logement de dernière catégorie et aux lois Sarkozy.

Au sommaire de Lutte de classe n° 76 (novembre 2003)

Italie

Attaques contre les retraites et loi du travail esclavagiste

États-Unis

Partenariat syndicats - patrons contre les travailleurs

Congo (ex-Zaïre)

Un pays pillé par les seigneurs de guerre et les trusts impérialistes

Bolivie

Un immense réservoir de richesses vidé par l'impérialisme

Tribune

Les trotskystes et l'« expérience » Lula



• Sarkozy :

Un show télévisé adroit, mais surtout à droite

De droite et de gauche, certains se sont extasiés devant la performance de Sarkozy lors de sa seconde prestation à l'émission 100 minutes pour convaincre. Il aurait envoyé Le Pen dans les cordes, et Tariq Ramadan à la révision des livres sacrés. Comme s'il ne s'agissait que d'un simple match ou d'un banal spectacle ! Certes il y avait de cela, mais pas seulement.

Le ministre de l'Intérieur s'est bien évidemment vanté de son bilan sécuritaire, se flattant des chiffres d'occupation des prisons scandaleusement surpeuplées, grâce à l'activité débordante de sa police, de sa chasse sans relâche aux prostituées qui dérangent le voisinage, de sa fermeté envers les jeunes qui squattent les halls d'immeubles de leur cité. Derrière le brouillard de chiffres invérifiables, derrière un discours qui monte en épingle des exemples choquants, mais limités et marginaux, il a essayé de convaincre qu'il était sinon parfait, du moins qu'il faisait mieux que ses prédécesseurs dans son rôle de shérif.

Par contre il y a une insécurité dont il s'est bien gardé de parler, pourtant bien plus importante en nombre, bien plus grave dans ses conséquences sur la population dont Sarkozy se prétend l'avocat, c'est l'insécurité sociale. Elle se traduit par un nombre toujours plus grand de chômeurs, par la pauvreté et la misère, elles aussi grandissantes. Les responsables de cette situation sont connus, et par Sarkozy en tout premier lieu. Il y a d'abord ceux qu'il côtoie au gouvernement, Fillon par exemple, qui vient de réaliser récemment un véritable hold-up sur la retraite

des salariés. Il y a Luc Ferry qui, avec ses complices, a décidé de réduire le nombre d'emplois d'encadrement dans les établissements scolaires (et tant pis si cela contribue à y accroître l'insécurité). Il y a Mattei qui prépare, à visage découvert, un mauvais coup contre la Sécurité sociale. En fait ces gens-là agissent en bande, dont on connaît les chefs, Raffarin et Chirac, et dont les donneurs d'ordre ont le visage d'un Seillière et autre Pinault, qui ne manquent pas une occasion de féliciter ce gouvernement, pour chacune des mesures contre le monde ouvrier. Hier Seillière applaudissait à la suppression d'un jour férié, et tout récemment à la création du RMA.

Il n'y a pas si longtemps, Chirac, Raffarin et d'autres ministres dénonçaient les patrons voyous, ceux qui, comme à Metal-Europe, laissaient du jour au lendemain un millier de travailleurs sur le carreau. Mais à ce titre-là, y a-t-il des patrons qui ne soient pas voyous ? A commencer par exemple par ceux qui se trouvent à la tête du trust Alstom, qui se prépare à se débarrasser par milliers de ses salariés, ou encore Lagardère, fermant une usine à Romorantin. Sans même parler de l'État lui-même, qui se vante de supprimer des dizaines de milliers d'emplois au détriment du service public.

Or, la chasse à ces voyous-là n'est pas prête de commencer. Au contraire, ils sont choyés par l'avocat d'affaires Sarkozy, faux défenseur des pauvres, mais vrai protecteur des riches et par ses amis de la droite et du gouvernement

Aussi rompu qu'il soit à la pratique du show télévisé, cet homme est dangereux pour la population laborieuse.

Jean-Pierre VIAL

Un rassemblement du Planning familial jeudi 27 novembre à Paris

Pour s'opposer à la manifestation appelée le même jour par Xavier Dor et l'organisation SOS-Tout-petits contre le Planning familial, manifestation qui s'inscrit dans la longue série des activités des adversaires du droit à l'avortement, le Planning

familial a appelé à un rassemblement non loin de ses locaux, **le jeudi 27 novembre à 18 h à Paris, angle rue Vivienne - rue des Filles-Saint-Thomas - Métro Bourse**

Lutte Ouvrière s'est associée à la protestation du Planning familial

• Les morts de la canicule

Mattei s'en lave les mains

Mardi 25 novembre, le ministre de la Santé, Jean-François Mattei, est passé devant une commission de députés qui enquête sur les conséquences dramatiques de la canicule de l'été.

Selon Mattei, si le 11 août, au journal télévisé du soir, en direct de sa propriété de la Côte d'Azur, il minimisait les conséquences de la canicule, c'est parce qu'il ne savait rien : « Chacun comprendra le décalage, au moment où je m'exprime, il y a 8 000 morts, et personne ne sait rien ». Pourquoi ? « Parce que rien n'est venu d'en haut », autrement dit parce que ses services ne l'ont pas prévenu et « parce que rien n'est venu d'en bas », c'est-à-dire parce que les hôpitaux n'auraient rien vu. Quel culot ! Dans les hôpitaux, déjà le personnel soignant ne savait plus où donner de la tête devant les brancards qui s'accumulaient dans les couloirs avec des vieillards en hyperthermie, déjà des chefs de services d'urgence sonnaient publiquement l'alarme devant l'augmentation importante du nombre de morts dans leurs services, déjà les pompiers de Paris signalaient un nombre anormalement élevé d'appels ! Mais le ministre, lui, dans sa

torpeur estivale, prenait la parole pour minimiser ces premières alarmes.

« Bien sûr que l'on peut nourrir des regrets a posteriori – a déclaré Mattei – et bien sûr que je continue à m'interroger. Et je ne comprends pas pourquoi 15 000 morts silencieux. Je n'ai pas de bonne réponse ». Mais la réponse est pourtant simple : si des milliers de vieillards sont morts de quelques degrés de plus au cours d'un mois d'août, c'est à cause de la dégradation des conditions d'accueil et de soins dans les hôpitaux, à cause du manque de personnel soignant et de moyens. Et là, Mattei n'est pas le seul responsable car depuis des dizaines d'années ce sont tous les gouvernements, de droite et de gauche confondus, qui ont mené une politique de désengagement de l'État à l'égard des services publics et notamment de l'hôpital qui a conduit à cette situation désastreuse.

On se souvient de Raffarin, au plus fort de la canicule, tentant de nous culpabiliser en affirmant que si des vieillards mouraient de la chaleur, c'est parce que leurs proches les avaient laissés tomber. Les résultats d'une étude viennent d'être publiés qui montrent que, parmi les vieillards morts de

déshydratation et d'hyperthermie, les deux tiers (63 %) vivaient en maison de retraite ou en centre de long séjour... Majoritairement, ce n'est donc pas parce qu'elles étaient isolées et délaissées que des personnes âgées sont mortes de la chaleur, mais parce qu'elles vivaient dans des établissements où aucune pièce n'était climatisée, où il n'y avait parfois même pas de ventilateurs, où de toute manière il n'y avait pas suffisamment de personnel pour, régulièrement, les faire boire et humidifier leur peau. Pas une seule allusion à cette étude au cours de l'audition de Mattei.

L'ancien directeur de la Santé a déclaré que la seule solution pour qu'une telle catastrophe ne se reproduise pas était d'installer la climatisation dans les centres où séjournent des personnes âgées. Effectivement, ce que le moindre hôtel trois étoiles installe dans chacune de ses chambres, l'État doit le faire installer là où vivent les vieillards et les plus fragiles. Mais pour cela il faudrait un autre engagement financier de l'État, une autre politique que celle qui consiste à nous faire travailler un jour de plus pour le bénéfice des patrons.

Sophie GARGAN

• Restos du Cœur

Dix-neuf ans que des enfoirés leur fabriquent des clients

Les Restos du cœur vont commencer leur dix-neuvième hiver dans quelques jours, le 8 décembre.

Mais leurs animateurs s'inquiètent. Depuis la loi dite « sur le mécénat » adoptée le 17 juillet dernier, les dons aux associations caritatives agissant dans l'urgence, comme les Restos du Cœur, ne sont plus les seuls à bénéficier d'un régime fiscal particulièrement incitatif (60 % de leur montant est déductible des impôts du donateur). Il en va dorénavant de même pour les dons à toutes les associations culturelles, sportives, etc.

Du coup les dons pour les Restos du Cœur risquent de

diminuer et leurs dirigeants sont inquiets et réclament un dégrèvement de 70 % pour les associations caritatives agissant dans l'urgence. Même dans ce cas-là, l'État continuerait à prélever des impôts sur les 30 % restants.

En 1985, année de leur création, les Restos du Cœur ont servi 8,5 millions de repas. Cinq ans plus tard, en 1989, on en était à 26 millions. Pour leur dixième anniversaire, en 1994, ils servent 50 millions de repas. En 1999, on atteint les 60 millions, et depuis cette date les chiffres plafonnent, avec 61,5 millions l'an dernier.

Dix-neuf ans donc que le chômage, la misère, l'exclusion, fabriquent de plus en plus de

démunis qui n'ont souvent d'autres ressources, l'hiver, que de manger aux Restos du Cœur... et qui n'ont même pas cette possibilité les trois autres saisons.

Bien sûr la misère existait avant l'apparition des Restos du Cœur, mais les chiffres sont éloquentes : la pauvreté loin de diminuer ne cesse d'augmenter.

Et cela, dans un des pays les plus riches de la planète, où les 60 millions de repas servis, qui reviennent à un peu moins d'un euro pièce en moyenne, ne représentent qu'une part infime du budget militaire ou des dégrèvements fiscaux consentis par l'État au patronat.

André VICTOR

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Les grincements de l'« axe du Bien »

« *Le monde est un endroit plus sûr aujourd'hui parce que Saddam Hussein et les talibans ne sont plus là* » : le 28 octobre encore, Bush osait vanter les effets de ses dernières guerres. Soulagé, Bush ? Ca ne l'empêche pas, pour sa part, de prendre quelques précautions personnelles : lors de sa visite d'État en Grande-Bretagne, la semaine dernière, le dispositif de sécurité était plus imposant que jamais. Accompagné de centaines de gardes du corps, trimballé en limousine blindée (tant pis pour le traditionnel tour en carrosse avec la reine...), le président américain a exigé la protection de 14 000 policiers londoniens. La mobilisation des forces de sécurité était telle que le seul déjeuner d'adieu, partagé avec son compère le premier ministre britannique Tony Blair, aurait coûté 1,5 millions d'euros au contribuable. Hors frais de bouche...

Malgré l'optimisme crispé des déclarations des dirigeants américains, la « croisade contre le terrorisme » a évidemment eu des effets opposés aux objectifs proclamés. La guerre contre l'Irak a créé une situation qui échappe de plus en plus aux chefs de l'impérialisme américain et ses satellites. Sur le front irakien, le harcèlement des troupes d'occupation se transforme en guérilla organisée. Les attaques contre les soldats se succèdent maintenant au rythme d'une trentaine par jour au moins. Un cran au-dessus, des hélicoptères US ont été récemment abattus par de tirs de roquettes ; samedi 22 novembre, c'est un avion civil qui était touché par un missile après son décollage de l'aéroport de Bagdad ; au même moment, des roquettes étaient tirées contre des hôtels abritant journalistes et hommes d'affaires occidentaux, et contre le Ministère du pétrole. A défaut d'armes de destruction massive, les moyens de fortune de la guérilla donnent du fil à retordre à l'armée la plus puissante du monde. Un rapport officiel de membres du Pentagone parle de 2 200 blessés graves parmi les 130 000 hommes de l'armée américaine, et de 7 000 évacuations « médicales ».

En face, les dirigeants du Pentagone rechignent encore à parler de guerre. Mais même s'ils rebaptisent cela « opérations de maintien de l'ordre », comme en leur temps les généraux français en Algérie, les exactions de l'armée de la coalition contre la population irakienne sont toujours plus violentes. Cela fait des mois que ses soldats brutalisent les civils, et vont jusqu'à tirer sur la foule lors de manifestations jugées menaçantes ; mais un cap dans le terrorisme officiel des occupants a été franchi la semaine dernière : en riposte aux derniers attentats, l'armée des « libérateurs » a cherché à se venger sur la population en bombardant Bagdad.

Quant à l'Afghanistan, le bilan de la

guerre n'y est pas tellement meilleur pour le Pentagone. Le pays est toujours découpé en fiefs, sous la coupe de seigneurs de guerre difficiles à distinguer de ceux du temps du Mollah Omar. Des bandes armées de talibans se sont reconstituées. En août, des combats ont fait une centaine de morts en une seule semaine.

Dans ce contexte, on est encore très loin du rétablissement d'infrastructures élémentaires, de services minimum de santé ou d'éducation. C'est d'ailleurs le cadet des soucis des armées d'occupation. Mais même l'exploitation économique, celle du pétrole notamment pour l'Irak, paraît pour le moment hasardeuse. De quoi sans doute conforter les représentants de l'impérialisme français dans leur choix de ne pas participer à l'aventure... même si, pour préserver l'avenir, l'équipe Chirac n'oublie pas les petits signes de bonne volonté, telle sa récente proposition de prendre en charge la formation des officiers de la police irakienne.

Au-delà de l'enlèvement irakien, le « monde plus sûr » de Bush, c'est aussi la multiplication des attentats à travers la planète. Les quatre attaques à la voiture piégée d'Istanbul, les 15 et 20 novembre, ne sont que les derniers en date d'une série qui s'allonge rapidement : Arabie Saoudite, le 12 mai et le 8 novembre ; Maroc le 16 mai ; Indonésie le 5 août... La violence de ces attentats, qui tuent d'abord des innocents, est révoltante. Mais elle n'est qu'un reflet de cette violence bien plus massive que l'impérialisme impose à la majeure partie des peuples de la planète. Et en l'absence d'autres perspectives, quel autre résultat aurait pu produire la croisade contre « l'Axe du Mal » que faire le lit de courants religieux ultra réactionnaires et susciter des vocations terroristes ?

L'impérialisme, tous les impérialismes (et celui de la France, à son échelle, n'est pas le moins nocif), créent un monde explosif. La « guerre sans fin » dirigée actuellement par l'État américain n'a fait que le déstabiliser un peu plus. Mais l'opposition populaire internationale qui s'était manifestée avant l'attaque de l'Irak connaît un certain réveil. Plus de 100 000 personnes défilaient contre la guerre à Londres le 20 novembre. Après les attentats d'Istanbul, des manifestants brandissaient des pancartes à l'effigie de Bush et Blair, sous-titrées : « *Nous savons qui sont les responsables* ». Il faut espérer que de ce côté-là aussi, les chefs de guerre impérialistes n'en aient pas fini avec les difficultés.

Benoît MARCHAND

Convergences Révolutionnaires n° 30 (novembre-décembre 2003), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Gouvernement et patrons à l'assaut de la Sécurité sociale. Quelles médecines nous concoctent Raffarin, Mattei, les trusts pharmaceutiques et les assurances ? Quel jeu jouent les syndicats ?

Articles : LO-LCR au-delà des élections ; voile à l'école et confusions à gauche et à l'extrême gauche ; Belgique : les patrons licencient, les syndicats collaborent ; Moyen-Orient : la guerre de Sharon aux Israéliens ; Iran : quand l'Union Européenne courtise le régime des ayatollahs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Fabius, Strauss-Kahn, et compagnie

En route pour 2007

Des émissions télévisées « Star Academy » à « Vivement dimanche », d'une initiative à une autre, les deux dirigeants du PS, Fabius et Strauss-Kahn, sont entrés en campagne pour l'élection présidentielle qui aura lieu en 2007, dans quatre ans donc. Pas question pour l'un de laisser l'autre afficher ses ambitions sans répondre. Ils se marquent à la culotte. Quant aux autres prétendants du PS, tels Delanoë ou Hollande, un rien chagrins, ils indiquent qu'il n'y a pas urgence, ce qui est une manière de dire qu'on ne doit pas les oublier dans ce marathon électoral.

S'il fallait une preuve supplémentaire que les préoccupations du monde du travail n'intéressent guère ces messieurs, leur petit jeu de prétendants en est bien une.

À propos de l'emploi, une des pistes prioritaires de Strauss-Kahn est de « réguler les licenciements économiques ». « Réguler », comme si Raffarin ou Fillon disaient autre chose. Pour inciter les entreprises à installer une activité, il prône des « primes de redéploiement ». La formule est nouvelle, mais le contenu reste le même. Les subventions à fonds perdus, on connaît. Strauss-Kahn appelle cela du « réformisme radical », alliant le « socialisme de production », côté patronat sans doute, à un « socia-

lisme d'émancipation », celui-là pour faire peut-être risette au monde du travail.

Quant à Fabius, il parle d'« une France en désarroi ». Il invite à « poser les fondements d'une société où l'espoir sera plus fort que la peur ». Le journal *Les Echos* dit des propositions concrètes de Fabius : « (Il) les garde sous le coude et se contente d'effleurer quelques thèmes généraux : le développement durable, la société éducative, l'égalité des sexes » !

Des mots, du vent, des lieux communs, Fabius ou Strauss-Kahn en sont prodigues. Mais rien sur ces questions que se posent les travailleurs : les retraites, la Sécurité sociale, la situation des chômeurs, et les licenciements. De ce côté-là, aucun engagement pour l'avenir. Pourquoi ces messieurs ne disent-ils pas dès maintenant que toutes les mesures iniques que la droite prend aujourd'hui seront pour eux nulles et non avenues si demain ils obtiennent la majorité ?

Fabius, Strauss-Kahn et leurs semblables, sont capables d'anticiper 2007, pas sur le plan des intérêts de la population et du monde du travail, seulement sur le terrain de leur ambition personnelle.

Michel ROCCO

• Lois Sarkozy sur l'immigration

Le Conseil constitutionnel chipote mais approuve

Après l'adoption de la loi Sarkozy sur la « maîtrise de l'immigration », le 28 octobre dernier, les parlementaires socialistes avaient saisi le Conseil constitutionnel. Ils estimaient contraires à la Constitution plusieurs articles de cette loi qui alourdissait l'arsenal répressif contre les immigrés : durée de la rétention administrative passant de 12 à 32 jours, délai d'attente allongé de trois à cinq ans pour une carte de résident, deux ans de vie commune (au lieu d'un) avant qu'un conjoint de Français obtienne un titre de résident, contrôle par les maires des certificats d'hébergement, etc.

Le 21 novembre, le Conseil constitutionnel a rendu son arrêt, avalisant globalement les mesures de Sarkozy. Mais certaines de ces mesures ont toutefois été censurées. Les personnes hébergeant un étranger n'auront pas l'obligation de prendre en charge les frais de rapatriement, si celui-ci n'en a pas les moyens. De même, l'absence de titre de séjour en règle ne suffira pas pour fonder un soupçon de mariage blanc, et l'officier d'état civil ne sera pas obligé d'en informer le préfet lors de l'inscription en vue d'un mariage.

Le Conseil a même été jusqu'à émettre une « réserve » sur l'allonge-

ment de la durée de la rétention administrative et sur la surveillance des étrangers en zone d'attente ou en centre de rétention. Ces nouvelles durées et conditions de rétention « ne portent pas d'atteinte excessive à la liberté individuelle », selon les membres du Conseil. La « réserve » qu'ils émettent vise simplement à rappeler que les nouveaux délais sont des maximums et que les juges sont seuls responsables de leur application ou de leur interruption. Ils émettent aussi une « réserve » sur le fait de recourir à des sociétés privées pour assurer la surveillance des personnes expulsées, cette tâche devant rester du domaine de la police nationale.

À part ces trois modifications de détail et ces quelques « réserves », les prétendus « sages » du Conseil constitutionnel ne voient rien à redire aux mesures de Sarkozy. Pour eux, s'en prendre aux libertés des travailleurs immigrés, cela n'a rien « d'excessif », du moment que cela flatte l'électorat réactionnaire et permet à la droite de disputer des électeurs à Le Pen en se plaçant sur le même terrain que lui.

Vincent GELAS

• Turquie

La population victime des attentats

À Istanbul le 15 novembre, vingt-cinq personnes périssaient et plus de trois cents étaient blessées dans l'attentat contre deux synagogues. Cinq jours plus tard, le 20 novembre, les attentats kamikazes contre le consulat d'Angleterre et le siège de la banque britannique HSBC faisaient 32 morts et 450 blessés, en grande majorité des travailleurs et des employés.

Des attentats qui n'ont pas surpris la population

En Turquie, on ne peut pas dire que ces attentats aient surpris la population, surtout après l'attentat suicide qui, le 14 octobre, a frappé à Bagdad l'ambassade de Turquie.

Certes, en mars dernier, et contre toute attente, la Turquie n'avait finalement pas participé à l'invasion de l'Irak aux côtés de l'armée américaine. Mais, en septembre, quand Bush a appelé à l'aide, quand il a demandé que des troupes amies viennent prêter main-forte à ses soldats enli-

sés dans le piège irakien, le gouvernement turc a annoncé – contre une promesse de 8,5 milliards de dollars de crédits – son accord pour déployer des forces sur le sol irakien. Et si l'armée turque, qui était fin prête, n'est finalement pas partie pour l'Irak, c'est notamment à cause de l'opposition des Kurdes irakiens, qui menaçaient même de changer de camp et de ne plus soutenir l'Amérique, tout comme de l'opposition des autorités mises en place en Irak par les États-Unis eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement turc continue à appuyer la politique de l'impérialisme américain dans la région et collabore étroitement avec l'État d'Israël en lui ouvrant par exemple son espace aérien afin que les avions israéliens puissent s'entraîner dans un ciel bien plus vaste. Cette politique a bien sûr pour but de défendre les intérêts de l'impérialisme au Moyen-Orient, surtout les intérêts des trusts pétroliers, ce qui attise la haine des peuples de la région. La population turque, quant à elle, réprovoque à plus de 90 % l'idée que l'armée turque pourrait intervenir en Irak.



Qui sont les auteurs des attentats ?

Au début, il a été question d'Al-Qaida, ensuite on a parlé de groupes intégristes turcs qui seraient aidés par Al-Qaida, comme les Combattants du Grand Orient (IBDA-C) et le groupe Hizbullah.

Cette dernière organisation, implantée dans les régions kurdes de la Turquie, a bénéficié du soutien de l'État turc pour assassiner, dans les années 1990, les militants kurdes du PKK, qui menaient une lutte armée de libération nationale. À preuve, en janvier 2000, on a retrouvé dans des caches du Hizbullah des armes enregistrées comme propriété du ministère de l'Intérieur turc, et un des chefs d'une branche armée de cette organi-

sation était en possession, lors de son arrestation en 1996, d'un passeport des renseignements généraux turc (MIT).

Dans ce domaine, l'État turc a des « traditions ». Depuis les années soixante il n'a pas hésité à utiliser les groupes terroristes et intégristes de tout poil contre les Kurdes, la classe ouvrière et le mouvement communiste.

Ce serait, en quelque sorte, un scénario à la Ben Laden qui se serait opéré en Turquie. Tout comme les États-Unis avaient en leur temps aidé, soutenu, armé Ben Laden contre les Russes en Afghanistan, les gouvernements turcs ont eux aussi aidé, soutenu, armé des bandes d'islamistes qui mènent aujourd'hui leur propre vie, leur propre jeu.

Il est évident que quel que

soit le ou les groupes terroristes qui sont derrière ces attentats (dont les victimes sont en général des travailleurs), leur visée n'est sûrement pas de défendre la justice sociale. Tout ce dont ils rêvent c'est d'établir un régime réactionnaire, comme celui des talibans afghans, où les femmes et les travailleurs seraient ravalés au rang d'esclaves !

La population en général et surtout les travailleurs ne peuvent absolument pas compter sur l'État turc pour se défendre contre ce genre d'attentats. D'autant plus que l'État turc pourrait se saisir de ces attentats pour accroître encore les pratiques répressives qu'il avait dans une certaine mesure mises en veilleuse en vue d'intégrer l'Europe !

• Grande-Bretagne

Après la manifestation de Londres Blair sauvé par les attentats d'Istanbul

Pour une manifestation prévue un jour de semaine, celle organisée contre la venue de Bush à Londres, le jeudi 20 novembre, aura eu un succès notable, avec 100 000 participants selon la police et plus du double selon les organisateurs.

Contrairement à l'image qu'en ont donnée les médias, le point fort de cette manifestation n'aura pas été le déboulonnage symbolique d'une statue de Bush érigée au milieu de Trafalgar Square. L'aspect le plus marquant en aura été, bien plutôt, l'irruption à partir de cinq heures, c'est-à-dire trois heures après que le cortège eut commencé à s'ébranler, de contingents importants de salariés venus directement de leur lieu de travail pour rejoindre les rangs des manifestants. C'est leur nombre qui a vraiment donné sa taille imposante au cortège, tan-

dis que la présence d'un nombre significatif de postiers, de salariés des transports, du bâtiment, etc., venus en vêtements de travail, était bien plus visible que dans les précédentes manifestations sur l'Irak, largement dominées par un milieu petit-bourgeois.

Cela étant, tout comme ces manifestations passées, celle-ci n'a pas été marquée par une colère à la mesure de l'ignominie qui s'est commise et continue à se commettre en Irak. Et les quelque 5 000 policiers mobilisés pour la circonstance ont pu défiler comme à l'habitude de part et d'autre du cortège sans être visés par la moindre injektive ni avoir à faire face au moindre débordement aux abords de Downing Street, où se trouve la résidence officielle de Blair.

Mais il faut dire que les organisateurs de cette manifestation

avaient pris bien soin d'en faire une protestation contre la venue de Bush et non contre la politique de Blair. Et quoi qu'aient pu en penser les manifestants eux-mêmes, les slogans et placards « officiels », c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas le résultat de l'initiative spontanée des participants, se gardaient bien d'écarter le gouvernement travailliste.

Comme on pouvait s'y attendre, le caractère exclusivement anti-Bush de cette manifestation a permis à Blair de prétendre ne pas se sentir concerné. D'autant moins que, le jour même, les attentats commis en Turquie contre un consulat britannique et une banque anglaise lui ont offert l'occasion idéale de relancer sa croisade contre le terrorisme en proclamant la « patrie en danger ». Il s'agit là d'une affirmation d'autant plus

dérisoire que, malgré d'innombrables avertissements allant dans le même sens, deux exercices préventifs contre le risque d'une attaque au gaz sarin dans le métro, et d'autres gestes sécuritaires du même genre, le gouvernement Blair n'a jamais pu mettre en évidence la moindre preuve que quiconque ait jamais envisagé un attentat en Grande-Bretagne depuis celui du 11 septembre 2001. Ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de maintenir au secret une dizaine de « suspects » depuis des mois au nom de la législation antiterroriste adoptée en 2001.

En revanche les preuves du terrorisme d'État de l'impérialisme britannique et de son armée ne manquent pas, elles. Et pas seulement dans la région de Bassora qu'occupent aujourd'hui les troupes britanniques. On peut noter, par

exemple, le fait que la banque anglaise visée par l'attentat d'Istanbul porte le nom bien peu britannique de « Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation » (HSBC), une banque dont l'immense empire financier (c'est la première banque britannique et la troisième d'Europe) trouve son origine dans le trafic de l'opium imposé à la Chine par la force des canons au 19^e siècle !

Cela ne justifie sans doute pas des attentats aveugles dont les victimes n'ont jamais eu leur mot à dire dans la politique de Blair. Mais cela en dit long sur l'hypocrisie de ceux qui, comme Blair, prétendent débarrasser le monde du terrorisme tout en défendant les intérêts de la bourgeoisie impérialiste en usant de son arme traditionnelle – le terrorisme d'État, contre les populations pauvres.

F.R.

• Union européenne

Leur constitution



L'Union européenne, dont les premiers pas datent de l'immédiat après-guerre, aura peut-être bientôt une Constitution. Encore que son projet n'a rien de définitif. En effet, les quinze États de l'Union et les dix qui s'apprêtent à la rejoindre en mai prochain déploient une grande activité en coulisse pour infléchir ce projet, chacun dans le sens de ses intérêts exclusifs. Quitte à agiter la menace de ne pas le ratifier le 1^{er} janvier 2004, alors que l'idée de se doter d'une Constitution fait l'objet d'un large consensus entre dirigeants des États européens.

Plus de cinquante ans séparent l'Europe des Six – instaurée par le traité de Paris qui créa, en 1951, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), cet ancêtre du Marché commun, entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Hollande et le Luxembourg – de celle des Quinze actuelle, et des Vingt-Cinq en mai prochain. Un demi-siècle pendant lequel institutions européennes et États nationaux ont cherché à unifier sur un plan réglementaire, douanier, etc., l'espace économique du continent que les trusts et multinationales d'Europe avaient déjà investi dans les faits.

Cinquante ans après

Car c'est l'évolution économique – et non « l'Europe » comme le prétendent les « souverainistes », ces démagogues nationalistes de droite ou de gauche – qui a plus ou moins brisé les barrières entre États européens, qui étouffent l'économie capitaliste depuis longtemps. Sans jamais parvenir à balayer complètement ces obstacles, ni à unifier le continent, « l'Europe » n'a fait, sous ses moutures successives, que tenter de réglementer cet état de choses. Raison pour laquelle, en 2001, les dirigeants européens ont convoqué une « Convention européenne sur l'avenir de l'Europe » chargée d'élaborer « un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe ».

Présidée par Giscard d'Estaing, la Convention a adopté un texte « de consensus » qui rappelle ce que sont l'Union européenne, « ses valeurs et ses objectifs » et qui fixe un cadre aux « relations entre l'Union et les États membres ».

Côté « valeurs et objectifs », rien de bien nouveau. Même si certains voudraient que la Constitution mentionne « l'héritage judéo-chrétien de l'Europe », ses valeurs affichées sont celles de tous les États dits civilisés : présentées comme « humanistes », elles n'engagent à rien, tout en défendant l'ordre établi. Même enrobage pour la définition de ses objectifs : essentiellement doter le grand capital d'un marché européen plus ou moins unifié sur un plan réglementaire à l'échelle de 25 pays.

Quant à ce que cela implique sur le plan des relations entre l'Union et ses membres ou à l'intérieur des institutions européennes, c'est là qu'apparaissent quelques changements.

Le projet de Constitution veut modifier les règles de fonctionnement de diverses institutions européennes, à commencer par la Commission, une sorte de gouvernement de l'Union siégeant à Bruxelles, où chaque État a au moins un représentant (cinq « grands » en ont deux). Le nombre des commissaires européens passant de 20 à 15, certains États ne siègeront donc plus à l'exécutif européen.

Au lieu d'une présidence exercée, à tour de rôle pour six mois, par le chef de chaque État ou gouvernement, l'Union aura un président élu pour deux ans et demi. Mais sans grand pouvoir,

P.L.

• France et Allemagne s'assoient sur « le pacte de stabilité »

La force de la loi... des plus forts

Même si l'Union européenne n'a officiellement pas de « lois » (car ses membres refusent qu'elles puissent primer sur leurs lois nationales), des traités et pactes en tiennent parfois lieu. On pourrait croire que les États qui les ont signés les respectent. Il n'en est rien, surtout les plus puissants d'entre eux quand ils n'y trouvent pas leur compte, qui montrent au passage que leur Union n'est que celle d'intérêts rivaux et égoïstes.

C'est ce que souligne la comédie qui s'est jouée ces jours derniers à Bruxelles autour du pacte dit « de stabilité ».

Lorsque l'Union européenne a décidé de se doter d'une monnaie commune, douze des quinze États qui la composent y ont adhéré en s'engageant, en 1997, à respecter un pacte de stabilité de leur budget. Chacun devait ainsi maintenir son déficit public dans la limite de 3 % de son PIB (produit intérieur brut).

Monnaie commune et aides au patronat national

Jusque-là, chaque État pouvait comme il le voulait « faire marcher la planche à billets », c'est-à-dire augmenter ses dépenses pour subventionner sa

propre bourgeoisie. Son déficit public s'envolait, ce qui s'accompagnait d'une hausse des prix, et en fin de compte c'est à ses classes laborieuses qu'il présentait l'addition.

L'introduction de l'euro n'a bien sûr pas empêché les classes possédantes de continuer à bénéficier des largesses de leur État. Sur le fond, rien n'a changé. Mais cela a posé quelques problèmes de forme aux États devenus « copropriétaires » d'une monnaie unique. Car, quand un pays voit l'inflation s'emballer chez lui, désormais il l'exporte à toute la zone euro, et les autres États en supportent les conséquences. D'où la règle des 3 % de déficit maximum. À charge pour chaque État de concilier ce plafond avec son souci de favoriser ses classes possédantes, par exemple, en réduisant fortement ses dépenses publiques, c'est-à-dire en taillant encore plus dans les services publics destinés à la population.

Cette recette, tous les gouvernements l'appliquent sans état d'âme. Mais, comme ils dépensent sans compter au profit des nantis, leur déficit s'emballer. Celui-ci a crevé le plafond « autorisé » depuis bientôt deux ans en France, gouvernée par la droite, et en Allemagne, qui a un gouvernement socialiste. Depuis, régulièrement, les « autorités de Bruxelles » rappellent ces pays à

l'ordre, comme la BCE (Banque centrale européenne) qui veille à l'intérêt collectif des bourgeoisies de la zone euro.

« Cause toujours »...

Les autorités et États européens ont demandé plusieurs fois au gouvernement français qu'il respecte ses engagements. Celui-ci a alterné de vagues promesses et l'équivalent diplomatique d'un « bras d'honneur ». L'Allemagne aussi. Et, afin de servir leur patronat, les deux ont continué de plus belle à creuser leur déficit.

N'ayant nulle intention de subventionner d'autres patrons que les leurs, les autres États ont porté plainte devant la Commission européenne. Celle-ci a sermonné les ministres français et allemand des Finances en les menaçant de sanctions. Mais l'Autriche, les Pays-Bas, même soutenus par la Commission et la BCE, pèsent peu face aux deux « géants » économiques de la zone euro. L'Allemagne et la France n'ayant guère eu de peine à rallier à leur point de vue plusieurs membres de l'Union, le commissaire européen aux Affaires économiques leur a proposé un nouveau délai pour se mettre en conformité. Mieux, le représentant de l'État italien (soucieux de son propre déficit) a suggéré que tout ce petit monde modifie le mode de calcul du déficit autorisé. Il suffi-

rait de sortir les dépenses publiques de recherche (dont une partie est utilisée par chaque État pour « aider » ses industriels à mettre au point de nouveaux produits) et celles d'armement !

Quoi qu'il ait décidé ou pas le sommet économique de Bruxelles, une chose est sûre : les intérêts des classes possédantes, et d'abord de celles des pays les plus puissants, ne seront pas touchés, alors que ce sont elles qui creusent le déficit. Même si une sanction financière devait être décidée contre Paris et Berlin, ce serait les populations des deux pays auxquelles on présenterait la note, d'une façon ou d'une autre.

Vrai leurre et fausse contrainte

Tout cela montre que les critères de Maastricht ou autres, que les États invoquent, ne sont que des prétextes pour faire se serrer la ceinture à leurs travailleurs. Et ceux-ci auraient bien tort de se laisser prendre quand des politiciens, au pouvoir ou de l'opposition, justifient cette politique antiouvrière en parlant du caractère « contraignant » de tels critères. Car, au besoin, les États qui les ont édictés les traitent comme des chiffons de papier. Ce qu'ils sont.

car contrôlé par la Commission et les grands États qui la dominent. Même chose pour le nouveau poste de « ministre de la Politique extérieure et de sécurité commune de l'Union ». Il ne fera certes pas disparaître ces rivalités entre puissances européennes qui, lors de l'offensive américaine sur l'Irak, ont mis l'Union au bord de l'éclatement, ses principaux États s'opposant sur la question.

Le reflet de rapports de forces

Le projet tente aussi d'aménager le fonctionnement de l'Union pour qu'elle ne soit pas trop paralysée par le veto de tel ou tel.

Certains refusent l'idée d'une « défense européenne commune » ? L'Allemagne et la France se voient reconnaître le droit (qu'elles ont déjà pris) à une « coopération (militaire) renforcée ». Dans d'autres domaines, la règle de prise de décisions à l'unanimité fait place au vote « à la majorité qualifiée ». Il suffit qu'une majorité d'États votent « pour » et représentent 60 % de la population de l'Union : une façon d'obliger les petits États à se plier à la volonté des plus puissants... qui sont aussi les plus peuplés.

Mais les « grands » se sont assurés que l'unanimité reste de règle dans les domaines (fiscalité, législation du travail, etc.) où ils ne veulent pas qu'une « uniformisation » risque de supprimer les avantages spécifiques dont ils font bénéficier leur bourgeoisie nationale.

Autant dire que, contrairement à ce qu'affirment les chantres de la Constitution, mais aussi ses opposants « souverainistes », celle-ci ouvre moins la voie aux États-Unis d'Europe qu'elle ne consacre l'Europe des États. Vingt-cinq États prétendus égaux, mais dont certains le sont plus que d'autres, surtout les « poids lourds » de l'Union : Allemagne, France, Grande-Bretagne.

D'abord, cette Constitution consacre leur mainmise sur l'Europe centrale et orientale. Car c'est en subordonnés des puissances impérialistes qui dominent déjà les plus petits États d'Europe de l'Ouest, que ceux de l'Est intègrent l'Union. Rien d'étonnant, donc, à ce que le chancelier Schröder ait déclaré qu'il pourrait signer ce projet en l'état ; les dirigeants français ou britanniques pourraient en dire tout autant. Et pour les mêmes raisons.

La future Constitution, qui

entérine leur domination sur le continent, est aussi le fruit des intérêts divergents et souvent contradictoires des bourgeoisies européennes, à commencer par les plus puissantes d'entre elles. D'où les tractations et marchandages entre États qui continueront jusqu'à la signature du texte final, lequel sera, forcément, un compromis plus ou moins bancal entre les intérêts, à la fois communs et rivaux, des trois plus puissants États de l'Union.

Leur Constitution est à l'image de cette Union. Vaguement fédérale, elle est le produit de l'incapacité des bourgeoisies européennes à unifier réellement le continent, même quand l'intérêt de leur économie l'exigerait, car son État reste, pour chaque bourgeoisie, le meilleur rempart contre ses rivales, et bien sûr l'instrument de sa domination sur la classe ouvrière.

L'Europe des travailleurs contre celle des États de la bourgeoisie

Il y a un siècle qu'à cette incapacité de la bourgeoisie le mouvement ouvrier révolutionnaire a opposé la perspective d'une Europe unifiée, débarrassée des frontières et de l'exploitation. Les peuples, et d'abord ceux d'Europe, ont payé de deux guerres mondiales, de dizaines de millions de morts, de destructions et souffrances incalculables, le fait que le prolétariat n'ait pas encore réussi à atteindre cet objectif.

Reflet des rivalités entre puissances impérialistes européennes et des contradictions de leur système, la Constitution dont elles veulent se doter est à l'image de leurs Constitutions et institutions nationales. Toutes ont pour but fondamental de défendre la propriété privée des possédants, leur exploitation de la classe ouvrière et des couches sociales laborieuses.

Si un référendum avait lieu – chose peu probable, surtout après l'échec de celui de Chirac-Raffarin en Corse –, les travailleurs ne pourraient en aucun cas approuver une Constitution européenne faite par et pour les classes possédantes. Mais ils ne sauraient non plus mêler leurs voix à ceux qui la rejetteraient en laissant croire que la Constitution française serait meilleure.

Pierre LAFFITTE

Irak

Un tournant de Bush ? Calcul électoral et aveu d'échec

Est-on en train d'assister à un changement de politique de la part des dirigeants américains en Irak ? C'est ce qu'avaient déjà laissé entendre les déclarations officielles faites au lendemain du rappel impromptu à Washington de Paul Bremer, le proconsul de Bush à Bagdad, le 11 novembre. Et c'est ce que vient de confirmer Bush lui-même lors d'une longue interview donnée à la télévision britannique à l'occasion de sa récente visite à Londres.

D'après ces déclarations, les États-Unis auraient adopté un nouveau scénario dans lequel ils renonceraient à subordonner la transmission du pouvoir à un futur gouvernement irakien à son élection en bonne et due forme – ce qui, dans le chaos qui règne aujourd'hui dans le pays, ne pourrait s'envisager que dans un avenir aussi lointain qu'indéterminé. Au lieu de cela, l'administration Bush aurait opté pour un plan « à l'afghane ». Il comporterait la désignation d'une assemblée « représentative », c'est-à-dire regroupant les forces politiques sur lesquelles les autorités américaines croient pouvoir compter et celles qu'elles ne peuvent se permettre d'ignorer. Cette assemblée devrait alors adopter une « loi organique » faisant office de constitution provisoire et désigner un gouvernement auquel les autorités d'occupation remettraient le pouvoir. À charge, par la suite, à ce gouvernement d'organiser des élections... une fois qu'il se sentirait assez fort pour les remporter, sans doute.

C'en serait donc fini des mensonges hypocrites de Bush, osant parer l'occupation militaire de l'Irak de prétendus objectifs « démocratiques ». Comme en Afghanistan, on verrait les chefs de factions armées, des milices nationalistes kurdes à celles des intégristes chiïtes, se partager le pouvoir à Bagdad, quitte à se le disputer les armes à la main en dehors de la capitale.

Sans doute le prix d'une telle situation serait-il élevé pour la population irakienne, qui serait inévitablement prise en otage



Des soldats américains et des policiers irakiens devant le cratère creusé lors d'un attentat.

par les factions rivales. Mais cela ne gênerait nullement Washington pourvu que, en retour, un contingent limité de troupes américaines, assisté d'auxiliaires irakiens, puisse enfin assurer sans trop de risques la sécurité des installations pétrolières et la reprise des exportations d'or noir qui, pour l'instant, sont toujours bloquées par les attentats.

Reste évidemment à Bush à trouver des partenaires qui soient à la fois prêts à rentrer dans ce jeu tout en ayant le poids politique nécessaire pour remplir le rôle qu'il attend d'eux. Or ce n'est pas gagné d'avance, ne serait-ce que du fait de la surenchère antiaméricaine à laquelle se livrent déjà les groupes intégristes.

Il est évident que ce plan reflète en partie les préoccupations électorales de Bush en prévision de la présidentielle de novembre 2004, face à un électoral mécontent du nombre croissant de victimes dans les rangs américains. Ce n'est pas un hasard si les déclarations officielles annoncent implicitement un retrait au moins partiel des troupes d'ici à la mi-2004 – même si plusieurs experts proches du Pentagone sont

intervenus publiquement dans la presse pour affirmer qu'un désengagement à si brève échéance ne pouvait être envisageable.

Mais préoccupations électorales ou pas, ce changement de politique, s'il se confirme, n'en constituerait pas moins un aveu d'échec de la part de Bush. Malgré les énormes moyens matériels, financiers et humains dont il disposait, sans parler des moyens militaires, et l'atout politique d'avoir été le tombeau d'une dictature féroce qui était sans doute honnie par la majorité de la population irakienne, Bush n'aura quand même pas réussi à s'assurer, sinon l'assentiment, au moins la neutralité de la population irakienne envers l'occupation du pays par les forces anglo-américaines.

Avec toute l'arrogance et le mépris des peuples qui caractérisent les dirigeants impérialistes, Bush a cru pouvoir compter sur le fait que le peuple irakien, écrasé par la misère, se soumettrait sans combat. Mais comme tant d'autres de ses prédécesseurs, il aura eu le tort de sous-estimer les capacités de résistance des populations pauvres.

François ROULEAU

• « Réforme » des universités

La valse-hésitation du gouvernement

Jeudi 20 novembre, alors que se déroulaient des manifestations d'étudiants en grève, l'Élysée faisait savoir que « le projet de loi sur les universités n'était pas l'ordre du jour » et que « ce n'est pas un élément tangible de réforme ni annoncée, ni inscrite au calendrier ».

C'est la deuxième fois que le gouvernement est ainsi conduit à ajourner cette réforme. Déjà, au printemps dernier, son

annonce était tombée en plein mouvement de protestation des enseignants contre la décentralisation de certains personnels de l'Éducation nationale et contre la réforme des retraites. Et le gouvernement avait dû différer son projet.

Aujourd'hui, au moment où Chirac lance en grande pompe son débat sur l'école et prépare les élections régionales, l'Élysée préfère rejouer la valse-hésita-

tion. Quant à Ferry, le ministre de l'Éducation à qui rien ne réussit, il se dit prêt à prendre un peu plus de temps pour faire passer la pilule, ce que Raffarin a approuvé. Mais il n'est pas dit que cela suffise à rassurer les étudiants.

Et ils ont bien des raisons de se méfier de ce gouvernement qui n'aspire qu'à se désengager de tous les services publics, dont celui de l'éducation. Prenant

prétexte d'autonomie pédagogique et financière des universités, le gouvernement cherche de toute évidence à réduire encore leurs moyens, ce qui risque de se solder par des suppressions de personnel et par une dépendance accrue par rapport à des financements qui permettraient aux patrons d'influer ouvertement sur les choix de filières ou de formations.

Annie ROLIN



La grève à l'université de Rennes

Depuis le mercredi 5 novembre, les étudiants de l'université de Rennes II (lettres et sciences humaines) sont en grève. Réunis à l'initiative de l'Unef pour alerter contre les projets du gouvernement – projets qui, sous couvert d'une autonomie accrue des universités et d'une uniformisation dite LMD des diplômes européens, prépare des restrictions au détriment des étudiants et des personnels – un millier d'étudiants adoptaient ce jour-là le principe de la grève...

Sous leur impulsion, la grève s'est installée dans l'université, les cours étant supprimés, tandis que les assemblées générales, fortes d'une participation de plus en plus ample, ont voté massivement sa poursuite.

Manifestations en centre-ville, diffusions de tracts à la population, délégations auprès des autres campus universitaires de la ville, interventions dans les différents lycées : la participation des étudiants a été grandissante.

Trois semaines après le début de la grève, nous étions 3 000 en AG lundi 17 et mercredi 19 novembre, 200 d'entre nous ne pouvant y assister faute de places. Et surtout la manifestation du jeudi 20 a été un succès, avec 6 000 participants.

Nous avons envoyé des délégations vers les universités d'autres villes (Caen, Brest, Nantes) afin de leur faire part de notre détermination. La grève a essaimé dans ces trois villes. A l'échelle nationale, douze autres universités ont voté la grève.

Les revendications ont évolué. Bien des étudiants s'étaient mobilisés au départ contre la « dégradation » des diplômes et la suppression de leur cadre national. Mais les revendications sont devenues plus générales : Non à la casse du service public ! Non à la privatisation des universités ! Ce qui se tra-



Assemblée générale à Rennes.

duit dans les manifestations, sur les nombreuses banderoles et dans les slogans : « L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise », « Medef, la fac ne sera pas ton fief » ou encore « Du fric pour les facs et les lycées, pas pour les flics ni pour l'armée ».

Depuis trois semaines maintenant, l'université est un vrai lieu de débats ininterrompus. Discussions sur les modalités de la grève, sur ses raisons, sur les différents

modes d'action et d'expression, mais aussi sur la politique du gouvernement. Les derniers mouvements pour s'opposer aux attaques gouvernementales et patronales contre la population laborieuse (le mouvement de mai-juin, la lutte des intermittents, la mobilisation contre la fermeture de STMicroelectronics) reviennent dans bien des échanges. La fac est devenue un forum où chacun peut défendre ses opinions et les confronter à

celles des autres, dans un climat chaleureux. Nous avons rencontré des centaines de gens que nous n'aurions jamais connus autrement.

À la fin de la manifestation de jeudi dernier, des étudiants sont allés perturber une émission de Match TV (chaîne câblée de Paris Match) qui se tenait place de la Mairie, en scandant « Les intermittents avec nous ! ».

Lors d'une assemblée, un amphithéâtre de 3 000 étudiants s'est levé pour applaudir les travailleurs de STMicroelectronics venus s'exprimer sur leur lutte contre les licenciements et manifester leur soutien au mouvement étudiant.

Après les déclarations du gouvernement durant le week-end du 22 novembre où Ferry recule, au moins en parole, sur son projet d'autonomie des universités en le repoussant à plus tard – les étudiants étaient désireux de se retrouver pour

débattre de la suite à donner au mouvement.

La présidence de l'université ayant cru bon de fermer les amphithéâtres – sécurité oblige, dit-elle – ce n'est que mardi midi qu'a pu se tenir une véritable assemblée pour décider de l'avenir de la grève, en plein air, sur le parvis de la faculté. L'affluence à cette AG a cette fois encore dépassé les précédentes, bien au-delà des 3 000 participants.

Après deux heures de débats passionnés, où presque tous les intervenants exprimaient leur opposition aux réformes qui restent en projet, le vote eut lieu sur la poursuite de la grève.

L'heure est donc à préparer le succès de la manifestation de jeudi 27 novembre. Et un appel a été lancé en vue de constituer une Coordination nationale des universités en grève, samedi 29 à Rennes.

• Chirac et l'école

Une fois de plus, le coup de la « fracture sociale »

Prenant prétexte du « Débat sur l'école » initié par son gouvernement, Chirac a déclaré vouloir une « école plus sûre de ses valeurs, plus efficace et plus juste ». Il dénonce les « zones d'ombre du système » : le pourcentage des étudiants d'origine modeste qui ne progresse plus, les 15 % des enfants maîtrisant mal la lecture, les sans-diplôme en fin de scolarité, les inégalités entre établissements, et l'on en passe.

Chirac découvre la réalité. Mieux vaut tard que jamais, si cela devait se traduire par des mesures destinées à mettre fin à ce triste constat. Car c'est vrai que les élèves issus de milieux modestes risquent de sortir du

parcours scolaire sans qualification. Et plus ils sortent sans qualification et plus ils risquent d'être touchés par le chômage. A l'inverse, près de 90 % des enfants de cadres sont bacheliers, alors que la moitié seulement des enfants d'ouvriers le sont. Et les proportions se creusent si l'on considère uniquement le bac général, les enfants d'ouvriers se dirigeant majoritairement vers des bacs technologiques ou professionnels.

Ce qui est frappant, c'est la stagnation, sinon le recul, de tous les indicateurs qui avaient traduit durant les décennies précédentes une amélioration de la situation scolaire. Ainsi

en est-il de la proportion de jeunes sortant sans qualification à l'issue de leur scolarité, ou encore de la durée totale de scolarité.

Cette situation correspond à la stagnation des moyens réels mis à la disposition des élèves. La scolarisation des enfants de deux ans est en recul. Dans les collèges et les lycées généraux, le nombre moyen d'élèves par classe ne connaît pas d'amélioration notable. Et encore, le calcul des programmes donne une image fautive de la réalité et, entre autres, de la disparité qui existe dans les zones les plus pauvres. Le taux moyen d'encadrement des élèves par les adultes de

l'Éducation nationale ne s'améliore guère. Quant au pourcentage des dépenses d'éducation dans la production des richesses nationales, elle tend à régresser ces dernières années. Tout cela figure dans les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale.

La main sur le cœur, Chirac affirme que « la France ne saurait laisser perdurer à l'école, c'est-à-dire au cœur même de la République, ces ferments d'inégalité ». Ces trémolos relèvent du registre de la fameuse « fracture sociale », on en viendrait presque à se demander s'il est vraiment président de la République depuis huit ans !

Michel ROCCO

• Alstom - Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire)

Morts pour les profits

Après l'effroyable accident du samedi 15 novembre à bord du *Queen-Mary 2* en construction qui a provoqué la mort de 15 personnes, c'est d'abord la stupeur et la douleur qui se sont exprimées, tant chez les travailleurs du site que dans la population de toute la région. Puis, peu à peu, c'est le dégoût qui prend le dessus.

Comment est-il possible qu'une passerelle, pour la seule raison qu'elle supportait un nombre de personnes tout à fait compatible avec sa surface, ait pu faillir, entraînant dans sa chute 48 personnes ? Est-ce un problème technique tellement complexe qu'il laisserait une quelconque part à la fatalité ou à la malchance ? N'est-il pas possible de prendre toutes les précautions et d'assurer tous les contrôles nécessaires à la sécurité, sur des passerelles que des centaines de travailleurs empruntent chaque jour, dans un chantier naval capable de construire le plus grand paquebot du monde ?

Poser ces questions, c'est déjà pratiquement y répondre.

La course aux délais, la recherche permanente de profits supplémentaires, les pressions incessantes qui s'exercent de bas en haut pour accroître la productivité et chasser la moindre parcelle de « non-valeur ajoutée » conduisent à une dégradation continue des conditions de travail et de sécurité.

Et le comportement du patron dans les heures et dans les jours qui ont suivi l'accident ne fait que confirmer le mépris dans lequel lui et ses semblables tiennent les travailleurs.

La journée de deuil non payée : l'indécence patronale

Les déclarations télévisées du PDG Boissier le soir même de l'accident, annonçant la fermeture du site le lundi « pour permettre le recueillement et respecter le deuil des salariés, aussi bien Alstom que sous-traitants », n'a fait qu'anticiper le fait que, compte tenu de l'émotion, aucun travail n'aurait pu se faire ce jour-là. Et sa déclaration s'est terminée par ce qui est pour lui l'essentiel : l'assurance que malgré tout le *Queen-Mary 2* serait livré en temps et en heure, le 20 décembre.

Le lendemain, mardi 18 novembre, alors que les syndicats appelaient tous les travailleurs à un débrayage pour rendre hommage aux victimes, le patron entouré de ses plus hauts cadres s'invitait en tête du cortège de milliers de salariés pour assister à la cérémonie de dépôt de gerbes sur les lieux du drame. Il avait préalablement annoncé à grand renfort de publicité que « la grande famille de la navale » participerait à la cérémonie finale et, pour faire bonne mesure, que le temps



Rassemblement sur l'esplanade des Chantiers, à l'appel des syndicats, le 18 novembre.

AFP

« nécessaire » au rassemblement serait payé, sans réaction notable des syndicats. Dans le même temps, avec cynisme, il annonçait en interne que le lundi 17, qu'il avait lui-même déclaré non travaillé, ne serait pas payé et devrait être à prendre sur les congés ou à récupérer dès le samedi suivant.

Une enquête judiciaire étant ouverte, la direction des Chantiers n'a pas tardé à entretenir une suspicion sur les sous-traitants qui ont monté la passerelle, alors même qu'absolument rien n'indique une quelconque défaillance ou négligence de leur part.

De même l'attention des journalistes a été principalement attirée sur le fait qu'une partie des victimes étaient des

visiteurs (qui avaient signé une décharge de sécurité au patron pour pouvoir effectuer leur visite). Quant aux travailleuses, dont huit ont trouvé la mort, venues gagner leur vie en faisant quelques jours de ménage sur un paquebot de luxe, certains journalistes devaient sans doute trouver leur sort moins grave.

Le maire de Saint-Nazaire, pour sa part, peu après avoir exprimé ses condoléances, a ressenti le besoin d'adresser une « lettre ouverte aux rédacteurs en chef de la presse » pour les mettre en garde sur les conséquences des critiques contre la direction des Chantiers qui pourraient mettre en péril l'avenir de l'entreprise.

C'est le même discours indécent (« serrons les rangs ! »)

que tente de distiller le patron par l'intermédiaire de sa hiérarchie, qu'il essaie de convaincre ou soumettre en premier.

Mais du côté des travailleurs, qui majoritairement ont considéré qu'il était indécent de ne pas respecter le deuil des familles frappées par ce drame et ne pensaient pas que le temps et l'heure étaient venus de revendiquer, l'idée fait son chemin que la défense de nos conditions de travail, de nos salaires, de nos emplois et même de nos vies face à un capitalisme aussi cynique, ne pourra se faire sans la révolte de la classe ouvrière.

Correspondant LO

• Le gouvernement s'adresse à son électorat réactionnaire

Pour Fillon les chômeurs sont responsables du chômage

Voici ce que le ministre de l'Emploi, Fillon, a déclaré jeudi 20 novembre : « Personne ne peut pas ne pas entendre la grogne qui monte de plus en plus dans l'opinion publique au regard de certains chômeurs qui ne souhaitent pas reprendre un emploi, en tout cas les emplois que leur proposent les services publics de l'emploi » Il ajoutait : « Nos amis anglais, nos amis allemands viennent d'adopter des législations assez contraignantes » pour inciter les chômeurs à accepter n'importe quelle offre. Puis il tenait à préciser : « La modification éventuelle de la législation autour de l'accès à l'emploi et de l'indemnisation du chômage est un sujet sur lequel j'ai demandé une réflexion à plusieurs experts ».

En clair, si le ministre ne traite pas les chômeurs de fai-

néants, c'est quand même le refrain de sa chanson. C'est mensonger, écoeurant au regard de la situation dramatique des chômeurs, mais à la hauteur de l'électorat le plus réactionnaire auquel de tels propos s'adressent. Car, quand Fillon parle de « l'opinion publique », c'est bien de celle-là dont il s'agit.

Les travailleurs, eux, savent qu'ils sont des chômeurs en sursis. Quant aux offres d'emploi que les chômeurs refuseraient, c'est pour l'essentiel un mensonge. Et quand il y a des offres, il faut voir de quoi il s'agit.

Depuis des années, et encore plus aujourd'hui, seule une infime minorité des chômeurs inscrits à l'ANPE se voit offrir une offre d'emploi. C'est à eux qu'on demande de se débrouiller pour en trouver un. Et si l'ANPE ou les Assedic considè-

rent que le demandeur d'emploi n'arrive pas à prouver qu'il fait des efforts suffisants et permanents, auprès de dizaines d'employeurs, pour rechercher un emploi, au mieux on lui met un avertissement, et souvent il se retrouve radié et privé de toute ressource. A l'heure actuelle, des dizaines de milliers de chômeurs connaissent chaque mois un tel sort dans le pays. Fillon le sait bien car c'est sur ses instructions que cette chasse systématique aux chômeurs est faite. C'est même le premier moyen que les gouvernements de droite et de gauche ont développé pendant la dernière période pour limiter l'explosion... des statistiques du chômage. Martine Aubry ne s'en était pas privée avant lui. Mais aujourd'hui, cela prend des proportions encore plus

impressionnantes.

Quant aux offres d'emplois que peut offrir l'ANPE, ce sont pratiquement tout le temps des contrats précaires, certains pour une durée très courte, de quelques jours, voire même en intérim. Le respect des qualifications et des salaires, c'est une exception ou une chance inouïe pour le chômeur. Ensuite les conséquences de refus des offres, même les plus inacceptables, peuvent être dramatiques et aboutir, elles aussi, à la radiation du chômeur. Cela est laissé à l'appréciation des services et à la diligence de l'agent de l'ANPE qui appréciera la nature de ce refus. Alors, quand Fillon a évoqué des sanctions après quatre ou cinq propositions « proportionnées en terme de qualification et de salaire », cela prêterait à rire s'il ne s'agissait

pas de l'avenir de centaines de milliers de chômeurs forcés. Les 2,5 millions de chômeurs aujourd'hui officiellement recensés voudraient bien qu'on ne leur fasse ne serait-ce qu'une seule offre d'emploi « proportionnée en terme de qualification et de salaire ». Cela relève du vœu pieux et... des mensonges distillés par le ministre, bien mal nommé, de l'Emploi.

Mais encore une fois, il ne s'agit pas pour le représentant du gouvernement de proposer quoi que ce soit de réel pour combattre le chômage, il s'agit simplement de reprendre les préjugés les plus éculés de ces patrons grands et petits, qui rêvent d'avoir des travailleurs à leur botte qui triment pour une poignée d'euros à titre de salaire.

Paul SOREL

• Coupures d'eau et d'électricité à Creteil

Rien que des promesses d'aumônes

Lundi 17 novembre, à la séance du conseil municipal de Créteil, nous avons eu droit à l'étalage d'une morale bien hypocrite de la part de la majorité gauche plurielle.

Les élus de Lutte Ouvrière présentaient une motion pour qu'un arrêté municipal interdise les coupures d'eau et d'électricité dans la commune pendant l'hiver (du 1^{er} novembre au 15 mars) ; nous répondions ainsi à une initiative d'un comité de chômeurs d'Alès qui s'adresse dans ce sens au maximum de maires.

C'est qu'en effet, pour ce qui concerne les démunis, les dispositifs légaux censés éviter les coupures ne les empêchent pas totalement, d'autant plus que les fonds de solidarité mis en place se réduisent comme peau de chagrin faute de financement.

L'adjoint au maire chargé des affaires sociales, PS, a répondu qu'à Créteil les choses n'étaient pas si graves : le Centre communal d'action sociale faisait le maximum et il n'avait recensé que dix coupures d'électricité et trois pour l'eau.

Le maire PS, Laurent Cathala, quant à lui, a déclaré que prendre un arrêté pour interdire les coupures d'électricité ne serait qu'une « mesure symbolique » et qu'il se refusait à prendre un tel arrêté parce que « la situation des gens en difficulté mérite

autre chose que des actes symboliques, ils ont besoin de gestes concrets »... !

Nous pensons quant à nous qu'un tel symbole aurait au moins le mérite d'affirmer que le droit des plus démunis à l'eau et à l'électricité passe avant les intérêts d'EDF et ceux de la Lyonnaise des Eaux.

Le responsable des affaires sociales a alors cru bon de dire qu'il préférerait la situation actuelle car obliger les gens à faire des démarches, cela les « responsabilise »... Il s'est exclamé avec indignation que si, par exemple, on interdisait les expulsions, plus personne ne paierait son loyer !

Le porte-parole du groupe du Parti Communiste a soutenu son homologue du Parti Socialiste parce qu'il fallait être « efficace », tout en affirmant en même temps qu'il était d'accord avec les considérants de la motion du groupe LO...

Finalement, le maire, tout de même un peu gêné, a réclamé une interruption de séance afin que les groupes de la majorité municipale puissent élaborer une autre motion – laquelle se contente de demander au gouvernement de financer les fonds de solidarité, et affirme que la mairie s'engage à tout mettre en œuvre pour aider les gens en difficulté. Elle a été votée à la majorité, celle de Lutte Ouvrière recueillant les voix de nos deux élus.

• Extension des commerces textiles en gros, à Paris XI^e

Le maire joue avec le feu

Mercredi 19 novembre, à l'appel de Georges Sarre, le maire du XI^e arrondissement, soutenu par les élus municipaux MDC, PS et PC, près de 500 personnes ont manifesté dans les rues du quartier Voltaire-Sedaine-Popincourt contre l'extension des boutiques de commerce de textile en gros tenues par des Chinois. En mai dernier, le maire avait déjà organisé une première manifestation sur ce thème : « Mono-activité, ça suffit ! »

Depuis quelques années, ce quartier a vu le nombre de dépôts de vente de vêtements en gros se multiplier. Il y en a plus de 300, les uns à côté des autres le long de rues entières.

Déjà, avec le développement des grandes surfaces d'alimentation et des superettes, les petits commerces périclitent. Aussi leurs propriétaires vendent leurs fonds de commerce au plus

offrant.

La véritable zone industrielle de textile en gros qui s'est ainsi créée entraîne bien sûr des nuisances pour les habitants du quartier : livraisons incessantes et circulation sauvage (une concierge a même été tuée, écrasée par les manœuvres d'une camionnette), encombrement des trottoirs, disparition des commerces de proximité, crainte d'incendie à cause des grandes quantités de tissus entreposées.

Mais de nombreux habitants du quartier s'inquiètent et désapprouvent les initiatives du maire et de la majorité municipale car l'organisation de ces manifestations encourage tous ceux qui tiennent quotidiennement des propos racistes antichinois. Elles font aussi peur aux travailleurs chinois et à leurs familles et sont grosses de risques de dérapages.

Des mesures devraient certes

être prises pour stopper les dégradations de la vie locale. Mais dans un système où la liberté industrielle et commerciale est une loi sacrée, même aux dépens des populations, cela paraît bien difficile. D'autant que les pouvoirs politiques locaux ainsi que les grands services publics n'agissent pas dans l'intérêt des habitants. Ainsi, dans ce quartier, La Poste vend un bâtiment de 45 000 m², rue Bréguet.

De son côté, la Mairie de Paris n'exerce pas, pour le moment, son droit de préemption sur les locaux mis en vente, pour y réaliser par exemple des installations répondant aux besoins de la population. Quant à La Poste, elle veut non seulement fermer le bureau, mais vendre tous les locaux à un promoteur immobilier qui y réalisera un hôtel pour entreprises, aggravant ainsi les problèmes du quartier.

• Rennes, travail clandestin

Rafle chez les immigrés

Mercredi 19 novembre à l'aube, police et gendarmerie pénétraient dans des immeubles de la Zup Sud à Rennes pour interpellier des artisans et des ouvriers qui travaillent dans le bâtiment. Ils ont aussi arrêté le patron d'une entreprise du bâtiment, notable local, maire d'une commune rurale, accusé d'organiser un réseau de travailleurs clandestins.

Tout le monde sait que, dans le bâtiment, derrière les enseignes des grosses sociétés telles que GTB, Bouygues et autres, il y a une cascade d'entreprises. Et quand GTB obtient un chantier,

au bout de la chaîne des sous-traitances, il y a beaucoup de petits artisans et surtout des travailleurs immigrés en situation irrégulière qui acceptent des salaires et des conditions de travail qui n'ont rien à voir avec le Code du travail. Pour survivre, bien des travailleurs immigrés acceptent de travailler 6 jours sur 7, et même les jours fériés si besoin, avec des journées de 10 à 12 heures pour 1 000 à 1 100 euros par mois.

Avec cette rafle, des ouvriers sont menacés d'être reconduits à la frontière. Mais dans la mesure où ces réseaux sont organisés par de

grosses entreprises, il n'y a pas de raison que cela s'arrête. Alors si un travailleur est renvoyé en Turquie, par exemple, il sera remplacé par un autre et ce travail hors la loi continuera, dont le grand patronat sera le bénéficiaire. Responsable mais pas coupable.

Les forces de l'ordre s'attaquent aux plus démunis et sévisent, ainsi que la justice, contre les victimes de ce système. Mais elles s'en prennent rarement aux patrons des entreprises sous-traitantes et jamais aux donneurs d'ordres qui favorisent et bénéficient de tels réseaux !

• Refus de libération de Nathalie Ménigon

Papon et Ménigon, deux poids deux mesures

Le tribunal a rejeté la demande de libération de Nathalie Ménigon, incarcérée avec d'autres membres du groupe Action directe, depuis 1987, c'est-à-dire depuis seize ans.

Nathalie Ménigon souffre, entre autres, de problèmes cardiovasculaires qui l'ont laissée partiellement hémiplégique. Elle se plaint d'être mal soignée (« Nous sommes purement et simplement dans un monde où les soins sont inscrits sur le papier par le médecin mais non appliqués », a-t-elle écrit) et en conséquence elle a demandé sa

libération. Cela compte tenu d'une jurisprudence qui fut favorable à la libération de Maurice Papon dont l'état aurait été « incompatible avec la prison » et de la loi de mars 2002 (toujours prise dans le cadre de la libération de Papon) qui prévoit la suspension de peine de détenus trop malades pour supporter l'incarcération.

Seulement, la loi est vague et dépend en dernier ressort du pouvoir discrétionnaire de la justice ; une justice qui a donc décidé de garder Nathalie Ménigon en prison.

Les membres du groupe Action directe avaient commis plusieurs attentats et deux assassinats, au nom de leur conception de la révolution, conception que nous réprouvons et qui n'a servi en rien la cause des exploités qu'ils prétendaient défendre. Mais ce n'est pas une raison pour les garder en prison éternellement et de ne pas les libérer quand leur état de santé est grave.

Maurice Papon a été libéré en septembre 2002. Personne ne saurait dire exactement de quoi il souffrait, en tout cas il est ressorti

de prison sur ses deux jambes et apparemment en forme.

Papon avait été condamné pour complicité de crime contre l'humanité après avoir échappé à la justice durant des décennies. Il était responsable de l'envoi, au cours de la Seconde Guerre mondiale, de 1 680 Juifs de Bordeaux au camp d'internement de Drancy, d'où ils ont été conduits à Auschwitz.

Par ailleurs, il était directement responsable, en tant que chef de la police parisienne, de l'assassinat légal, par les forces de

l'ordre, de centaines d'Algériens qui protestaient pacifiquement lors de la manifestation du 17 octobre 1961. D'ailleurs, pour ce dernier crime, il n'a jamais été inquiété ni jugé.

Le sang que Papon a sur les mains – celui pour lequel il a été jugé et celui pour lequel on ne lui a jamais demandé de compte – est sans commune mesure avec celui des membres du groupe Action directe.

Et il y des bonnes âmes qui croient que la justice est impartiale.

André VICTOR

• **Snecma Villaroche (Seine-et-Marne)**

Neuf gardiens menacés de perdre leur emploi

À la Snecma, on connaissait déjà l'annonce de licenciements par haut-parleur. C'est par la voie du télégramme, cette fois-ci, que neuf salariés de la société SEEI se sont vu, en quelques lignes, intimer l'ordre de quitter leur lieu de travail, séance tenante, la semaine dernière, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une mise à pied immédiate préalable à une procédure de licenciement.

Ce qui leur arrive est la conséquence de leur changement d'employeur sur le site de Villaroche de la Snecma. Bien des gardiens sont en poste à la Snecma depuis des dizaines d'années. Cela fait toutefois plusieurs fois qu'ils changent de société selon l'entreprise à qui est attribué le marché du gardiennage, à chaque fois que la direction Snecma recourt à une procédure d'appel d'offres. Cette fois-ci, c'est une société dont le siège social est situé dans le Val-d'Oise qui a été choisie. Elle a communiqué ensuite la liste de l'ensemble du personnel de gardiennage présent à Villaroche à la préfecture du Val-d'Oise comme une loi datée de 1983 lui en fait obligation.

Ces dispositions, que Sarkozy a depuis reprises à son compte, sont à l'origine une initiative du gouvernement de Mitterrand, destinée à l'époque à évincer de la profession les milices patronales et autres gangsters aux ordres.

En application de ces directives, les préfectures ont toute latitude pour fouiller dans le passé de chaque gardien et pour déclarer inapte à l'exercice de ce métier quiconque aurait commis un délit, voire simplement fait l'objet d'un rapport de police au cours des cinq dernières années, les services préfectoraux mettant plus ou moins de zèle à faire leurs recherches.

Dans ce cas précis, cette loi censée moraliser le métier produit neuf victimes. En ce qui concerne ces neuf personnes, les faits invoqués sont mineurs, voire de vulgaires peccadilles telles que des infractions au code de la route, depuis longtemps sanctionnées par ailleurs.

Ce n'est pas la première fois

que ce genre de problème se pose. Ainsi deux gardiens de la Snecma dont l'habilitation secret-défense avait été remise en cause en 1998 à cause de faits mineurs avaient été interdits de travail pendant plusieurs mois avant d'être finalement réintégrés dans leur emploi...

Au 1^{er} janvier 2004, le personnel de nombreuses entreprises de gardiennage risque de connaître des situations similaires car les directives Sarkozy, s'ajoutant à celles de 1983, imposeront aux gardiens, non seulement d'être déclarés auprès des préfectures, mais d'être en outre accrédités par les procureurs.

Tout cela est fort choquant et il s'avère déjà que, dans au moins un des cas, il n'a même pas été tenu compte de la prescription limitant les recherches au-delà de cinq ans.

La direction de la Snecma porte également sa part de responsabilité. C'est elle qui a décidé de sous-traiter des activités toujours plus nombreuses au fil des années dans l'ensemble des centres : le gardiennage en l'occurrence, mais également le ménage, la maintenance et bien d'autres activités. Les attributions d'appel d'offres se font la plupart du temps au moins-disant, avec à chaque fois des remises en cause des salaires et des avantages sociaux arrachés par les salariés au patron qui passe la main à un autre exploitateur.

À ce jour, bien qu'il ait été dit verbalement à certains des gardiens que leur licenciement était annulé puisque la préfecture serait revenue sur leur cas, la SEEI a néanmoins poursuivi, pour tous, les procédures de licenciement.

En cas de réintégration, chaque salarié sera de toute façon considéré comme en sursis car inscrit au « fichier Stic ». Sans modification de ce fichier, que seuls peuvent effectuer la Cnil et les procureurs, ils risquent à nouveau d'être déclarés inaptes et licenciés à l'occasion d'un nouveau changement d'employeur.

• **Reims-Aerospace (Marne)**

Cinq délégués du personnel licenciés !

Jeudi 20 novembre, la direction de Reims-Aerospace a licencié les cinq délégués CGT dont l'inspection du travail avait pourtant refusé le licenciement lors du plan de reprise de mars dernier. Cette décision de passer outre aux exigences de l'inspection départementale du travail est venue du ministère du Travail.

En mars, pour reprendre l'entreprise Reims-Aviation en dépôt de bilan, la société Ventana avait commandé à l'administrateur judiciaire de procéder à 156 suppressions d'emplois, dont 88 licenciements secs. Parmi ces 88 licenciés, il y avait six travailleurs pour lesquels l'autorisation de l'inspection du travail était nécessaire parce qu'ils avaient des mandats syndicaux (5 CGT et 1 FO).

En mai, l'inspection du travail avait finalement décidé de ne pas autoriser ces licenciements, estimant qu'il s'agissait là d'un geste discriminatoire.

Mais Ventana s'est acharnée. Elle a fait appel auprès du ministère et a obtenu gain de cause puisque le 3 novembre les cinq délégués CGT recevaient une lettre du ministère leur annonçant que leur licenciement était autorisé. Cette lettre était datée du 23 octobre, dernier jour du délai légal de quatre mois dont disposait le ministère pour se prononcer. Était-ce un hasard,

ou le ministère aurait-il été sensible à une relance in extremis de Reims-Aerospace, le nouveau nom de l'entreprise ? Quoi qu'il en soit, cette question de date n'a fait que renforcer l'écœurement des délégués qui s'étaient crus pour un moment hors de danger.

Le lendemain, l'émotion fut grande parmi le personnel. Tout le monde avait conscience qu'en cherchant à licencier ces cinq militants (tous délégués du personnel du 1^{er} collège !), la direction de Reims-Aerospace visait en fait tous les salariés de l'entreprise. Depuis quelques semaines, l'usine est en chômage partiel et Ventana a demandé au tribunal de commerce de revoir le contrat de reprise pour qu'elle puisse se débarrasser de tout un secteur de production. Les ouvriers sont donc très inquiets et redoutent un nouveau plan « social ». Décapiter le syndicat paraît être la première étape des projets de la direction.

En fait, le seul argument que la direction ose avancer pour se justifier est que, dans son plan initial, elle ne prévoyait de garder que 257 salariés et qu'elle ne peut pas en accepter davantage. Sauf qu'avec les départs qu'il y a eu depuis, volontaires ou provoqués, l'effectif est maintenant passé bien en dessous des 257. Ce à quoi elle a répondu, lors d'une entrevue avec les cinq délégués, qu'elle s'était engagée à

reprendre 257 salariés, mais pas à les garder !

Une pétition exigeant l'abandon des procédures de licenciement a recueilli les signatures de l'ensemble du personnel en dehors de l'encadrement. Jeudi 20 novembre, toutes les équipes ont débrayé pour aller porter la pétition à la direction. Rien n'y a fait. L'après-midi même, la direction convoquait les délégués pour leur signifier leur licenciement.

Mais pour autant les cinq délégués n'ont pas dit leur dernier mot. Ils vont faire appel de la décision du ministère auprès du tribunal administratif et essayer d'obtenir des référés la suspension de leur licenciement. Ils sont aussi intervenus lundi 24 novembre au conseil municipal de Reims, où le maire a dit qu'il adresserait un courrier d'appui à leur recours auprès ministre du Travail. Pour maintenir la pression, un rassemblement devant l'entreprise était organisé par la CGT le mercredi 26. Tous les travailleurs de Reims-Aerospace étaient appelés à cesser le travail pour s'y rendre et les militants CGT de l'agglomération rémoise avaient aussi appelé tous ceux qui sont révoltés par cet acte de répression antiouvrière à participer au rassemblement.

• **Le Figaro**

Un quotidien qui sort du rang

Mardi 18 novembre, Yves de Chaisemartin, directeur du quotidien *Le Figaro*, a déclaré qu'il veut sortir son journal des accords conventionnels de la profession. Ce qui, en clair, lui permet de remettre en cause les conventions collectives, les salaires, les caisses de protection sociale, le mode d'embauche, le mode de production, de distribution et tutti quanti.

Il a été appuyé dans sa démarche par Xavier Ellie, président du SPP (syndicat patronal de la branche) et ponte du groupe Socpresse (Hersant-Dassault), propriétaire du *Figaro*. Les autres éditeurs, embusqués derrière cette tête de pont, attendent de voir la réaction des salariés de la presse avant de s'engager plus

avant.

Les arguments avancés par ces prédateurs sociaux sont :

- les grèves dites « à répétition » (provoquées par leur propre politique dans les entreprises) ;
- les salaires jugés exorbitants (on attend encore qu'ils nous montrent les leurs) ;
- les effectifs qualifiés de « pléthoriques » (la profession a été écrémée, pour ne pas dire décimée, ces dix dernières années) ;
- et plus généralement « mettre fin à des situations abusives et exceptionnelles » (là, ils parlent de la présence du syndicat CGT du Livre).

Ce qu'ils nous reprochent, c'est de ne pas dire « amen » à

tous les sales coups et d'être toujours présents, combatifs et mobilisés.

Le modèle concurrent qui motive leur argumentation, ce sont les quotidiens gratuits *Métro* et *20 minutes*, qui sont fabriqués sans journalistes ou presque, n'appliquant les conventions collectives que partiellement et au personnel notoirement en sous-effectif.

Pour les travailleurs, l'exemple à suivre, c'est celui des salariés de PDP (la branche quotidiens parisiens des NMPP) qui, par leurs luttes, ont fait reculer leur direction et échouer le plan d'élimination qu'elle préparait. Nous sommes bien décidés à ne pas nous laisser faire, la lutte a payé et paiera encore.



ARC

• Norbert Dentressangle Le Meux (Oise)

Grève pour défendre les emplois

Les 50 salariés de l'entreprise Norbert Dentressangle, une entreprise de logistique située au Meux, près de Compiègne, dans l'Oise, se sont mis en grève vendredi 21 novembre contre les licenciements.

Durant des semaines, la direction a laissé planer des menaces sur les emplois sans rien dire de précis. Elle parlait des « clients à venir », en essayant de faire que les salariés s'accrochent à cet espoir, et surtout continuent à travailler comme si de rien n'était.

Mais les salariés n'ont pas eu envie de se laisser faire. Les discussions entre eux ont commencé il y a plusieurs semaines sur le pourquoi de ces licenciements, sur ce qu'il était possible de faire.

Norbert Dentressangle, détenu à 70 % par la famille Dentressangle, est une entreprise qui accumule les bénéfices. L'activité logistique, aux dires mêmes du patron, a enregistré une forte progression en 2002 et représente 33 % de l'activité du groupe. Le chiffre d'affaires est passé de 972 millions d'euros en 2001 à 1 053 millions d'euros en 2002. Le bénéfice du groupe augmente depuis 1999 : 12,3 millions d'euros en 1999, 15,3 millions d'euros en 2000, 26 millions d'euros en 2001, et enfin 26,3 millions d'euros en 2002. Les profits ont plus que doublé en trois

ans. En mai dernier, les actionnaires ont touché des dividendes en progression de 6,67 %. Dernièrement, dans la presse, le patron de l'entreprise s'est même vanté de cette bonne santé, en précisant qu'il comptait créer 25 emplois par an sur un autre site, situé à deux kilomètres à peine de celui du Meux. Depuis plusieurs semaines, les salariés ont décidé collectivement de baisser les cadences, créant quelques crises de colère de la direction devant les stocks qui s'accumulaient dans tous les coins. La direction a tenté les pressions sur les salariés et l'arme de la division en faisant miroiter la possibilité de garder 12 salariés sur les 50. Mais si la direction s'engage pour l'emploi de 12 personnes, il reste tous les autres. À elle de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Car, comme l'a déclaré un gréviste, pourquoi « Norbert Dentressangle me licencie pour des raisons économiques alors que le groupe annonce des profits importants cette année ? » Effectivement, le bénéfice que Norbert Dentressangle a fait durant une année, en 2002, pourrait permettre de payer les salaires de 1 100 ouvriers à 1 500 euros par mois, durant une année.

La grève a continué jusqu'au lundi 24 novembre, et les salariés sont prêts à remettre ça.

• Communauté urbaine de Strasbourg

Les employés en grève pour leur salaire

Depuis le 12 novembre, les employés de la communauté urbaine de Strasbourg (la CUS, qui regroupe les communes de l'agglomération) protestent contre le projet de revalorisation du régime indemnitaire. Cela fait plusieurs années que les salaires augmentent très peu et voilà que Robert Grossmann (UMP), président de la CUS, annonce un changement dans le versement des primes qui pénaliserait totalement les bas salaires.

En fait de revalorisation, sur les 6 500 employés, 2 500 ne toucheraient aucune prime pendant que plusieurs milliers d'autres n'auraient que quelques dizaines d'euros pas mois. Les cadres, eux, recevraient des primes de l'ordre de 1 100 euros mensuels, l'équivalent d'un salaire d'employé. Cette injustice a mis en colère les salariés qui touchent les plus bas salaires. Les syndicats, qui ont tous appelé à dénoncer ce projet, ont calculé que la somme consacrée à ces primes, répartie sur tous, représenterait 100 euros pour chacun.

De plus, ces primes seraient

liées à l'absentéisme en 2004 et au mérite en 2005. Autant dire qu'un employé qui tomberait malade l'an prochain pourrait voir son salaire baisser.

Cela fait maintenant deux semaines que des journées de grève ont lieu dans les différents services. Les travailleurs des services de propreté, des espaces verts et des cantines des écoles, les plus pénalisés par le projet, sont les plus en pointe dans le mouvement. Depuis une semaine, des piquets de grève sont présents devant les ateliers de la CUS et les camions de ramassage des ordures ne circulent plus. L'attitude de Grossmann est particulièrement arrogante et méprisante, tantôt traitant les grévistes de terroristes parce qu'ils posent des cadenas sur des portails, tantôt affirmant de manière condescendante qu'il aime ses chers employés, « manipulés par les syndicats ». Ce qui fait dire à certains travailleurs : « Heureusement qu'il nous aime, sinon qu'est-ce que ce serait ?... »

Robert Grossmann et

Fabienne Keller, maire de Strasbourg, s'étaient fait élire en promettant des baisses d'impôts. Au bout du compte, les impôts locaux augmentent déjà et de nouvelles hausses sont annoncées pour l'an prochain. Il n'y a que sur les salaires, présentés comme une charge insupportable, que le couple est resté ferme. Mais il est beaucoup moins ferme et économe quand il s'agit de payer pour le déficit de la SERS, la société d'économie mixte qui a organisé le financement de la construction de l'énorme bâtiment du Parlement européen. La CUS et la ville de Strasbourg devront payer au total plus de onze millions d'euros pour des garanties d'emprunts et pour une augmentation du capital de la SERS.

Devant cette hargne envers les salariés, les grévistes sont déterminés à tenir jusqu'à la satisfaction de leur revendication. Des préavis de grève ont été déposés pour toute la semaine à partir du lundi 24 novembre.

• Polytex-Mécaplast La Rochefoucault (Charente)

Un débrayage d'avertissement

« Polytex, usine en grève ». Ce jeudi 20 novembre, banderoles et pancartes sont disposées le long de la nationale Angoulême-Limoges qui longe l'usine ; camionneurs et automobilistes klaxonnent leur soutien. La trentaine d'ouvriers, pratiquement toute l'équipe des ouvriers du matin et de journée, qui se sont réunis au casse-croûte de 7 heures du matin, a décidé sur-le-champ de cesser le travail en guise d'avertissement à la direction.

La direction du site – 59 salariés – a annoncé depuis plusieurs mois sa décision de fermer avant la fin de l'année cette unité qui produit notamment des tapis caoutchouc pour l'automobile. Ce sera le dernier mauvais coup en date de Mécaplast, une entreprise monégasque qui possède plusieurs usines dans le monde, employant 7 500 personnes. Elle a racheté, il y a quelques années à une famille bourgeoise locale – les Chaignaud – la seule usine de cette petite localité à 20 kilomètres d'Angoulême, qui employait 900 personnes.

Peu après, l'équipementier automobile (Peugeot, Toyota,

Mercedes, Fiat) a fait éclater l'usine Chaignaud en quatre entreprises : elle a diminué les effectifs pratiquement des deux tiers, sans même un plan social, en s'arrangeant discrètement pour faire partir les travailleurs dépassant la cinquantaine. Par exemple elle leur faisait miroiter que, licenciés et signant le PARE (Plan de Retour à l'Emploi), ils bénéficieraient d'indemnités de chômage non dégressives. À l'intention de ceux qui partaient avec pas grand-chose, le PDG affirmait : « Ils n'ont qu'à s'acheter deux vaches »...

À Polytex, Mécaplast a déjà vendu deux petits ateliers et les quelques ouvriers qui y travaillaient à d'obscurs « repreneurs ». Il reste 59 salariés à qui elle promet le reclassement dans les usines voisines. Mais les ouvriers n'ont pas confiance dans ce qui leur apparaît comme les pratiques opaques d'un patron-voyou. Ils savent qu'il n'y a pas beaucoup de travail dans les usines où on veut les envoyer et craignent d'être vite déclarés en « surnombre ».

En octobre, deux travailleurs ont demandé à la CGT d'interven-

nir en invoquant un « droit d'alerte ». Un expert-comptable a été désigné, qui rencontre plus que des réticences et des retards pour se faire présenter des documents comptables et joindre des responsables financiers. Il n'empêche que la direction, qui avait programmé d'expédier la fermeture du site le 15 décembre, doit revoir sa copie.

Aujourd'hui, une partie des ouvriers de Polytex veut partir. Ceux-là exigent, outre leurs indemnités, une somme de 30 000 euros. Ceux qui acceptent un reclassement veulent la signature d'une garantie d'emploi de deux ans et une prime de mobilité de trois mois de salaire.

La direction refuse catégoriquement : pas de « chèque-valise », pas question qu'un groupe qui emploie 7 500 salariés cède à une soixantaine de salariés, dit-elle.

La première réaction des ouvriers de Polytex a brisé la loi du silence et cela change l'ambiance. Beaucoup sont décidés à faire en sorte de se faire entendre bien plus fort encore.

• P&O Calais

Plus de 600 licenciements pour les profits

La branche ferries du trust P&O sur le trans-Manche pourrait subir sa troisième « restructuration » en moins de deux ans. Les deux premières avaient entraîné la fermeture de lignes en Belgique, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, ainsi que des suppressions d'emplois, notamment en France à Cherbourg, au Havre, à Paris. Ce sont près de 400 salariés qui ont été licenciés l'année dernière, rien que dans la branche ferries du groupe. Des débrayages de solidarité avaient eu lieu à Calais pour soutenir les salariés licenciés à Paris.

Pour 2003, P&O, dont l'objectif est d'assurer un taux de profit de 15 %, annonce vouloir réduire ses « coûts » de 10 % et compte licencier 525 marins et 96 sédentaires, principalement en Grande-Bretagne. Viendrait s'y ajouter le licenciement de salariés des services opérationnels, tant à Calais qu'à Douvres, dont le nombre est en train d'être déterminé par un cabinet de chasseurs de coûts.

De janvier à septembre 2003, il y a eu moins de voyageurs sur les ferries trans-Manche P&O entre Calais et Douvres : 11 % par rapport à la même période de 2002. P&O accuse, dans le désordre, l'épidémie de Sras,

la guerre en Irak, la canicule de cet été, la fin du « duty free », la hausse des prix du tabac en France, la concurrence des compagnies aériennes à bas prix et même... l'ouverture du tunnel sous la Manche en 1994 ! La seule cause que la direction se garde bien d'évoquer, c'est la hausse continue des tarifs. Ce qu'elle ne dit pas non plus, c'est que le trafic fret P&O entre Calais et Douvres a augmenté de 10 %.

Pour 2003, la direction prévoit des bénéfices en baisse... Mais cette baisse est due à un artifice comptable : P&O inclut dans ses comptes 2003 des frais pour un montant de 15 millions de livres en vue des 621 licenciements prévus. Cela entraînera évidemment et automatiquement une baisse des bénéfices prévus pour 2003. Et c'est de cette baisse que P&O tire prétexte pour justifier les licenciements !

P&O profite de sa position de quasi-monopole sur le transport ferry trans-Manche pour racketter les voyageurs, licencier les salariés et fermer des lignes. Et pendant ce temps, ses profits continuent de grimper en flèche.



• GIAT Industries (Saint-Chamond, Loire)

Maintenir la pression

Les salariés de GIAT Industries à Saint-Chamond sont toujours sous la menace de la fermeture de leur site à la fin de l'année 2004. Ce n'est d'ailleurs qu'un des points d'un plan plus vaste de suppressions d'emplois dans cette entreprise d'État qui fabrique du matériel d'armement pour l'armée de terre. Ce plan prévoit de supprimer près de 4 000 des 6 250 emplois existants. Il est pour le moment suspendu, dans l'attente d'un jugement du tribunal de Versailles.

Tout en continuant débrayages et manifestations, les travailleurs ont pris des mesures de rétorsion contre une direction sourde à leurs besoins. Le travail est non seulement très ralenti, personne n'ayant de toute façon le cœur à l'ouvrage dans une entreprise que l'on dit vouée à la fermeture, mais il n'est pas question non plus de laisser partir les produits finis. Un certain nombre de pièces sont donc prélevées sur des matériels ou des pièces de rechange prêts à

l'expédition.

Vendredi 14 novembre au matin, une première tentative de la direction de faire rentrer des camions pour enlever du matériel a échoué. Mais quand la direction a renouvelé son opération l'après-midi même, les travailleurs ont été surpris et n'ont pu bloquer qu'une des deux entrées du site. Du matériel a donc pu être enlevé.

Le petit bras de fer s'est poursuivi. Le lundi 17 novembre, le chef de la production s'est rendu à l'atelier Mécano-soudure pour y réunir le personnel et distribuer à chacun un texte rappelant qu'il devait faire sa production. Ce ne fut pas du goût des travailleurs. L'un d'eux brûla devant le cadre ce courrier provocateur. Les autres travailleurs l'imitèrent et rajoutèrent même leurs feuilles d'usinage. Le cadre n'eut plus alors qu'à battre en retraite.

Le débrayage de toute l'entreprise eut lieu juste après cet épisode. Une nouvelle fois,

les grévistes ont fait sortir de leurs bureaux le directeur et deux de ses adjoints. Deux autres chefs d'atelier subirent le même sort.

Le mercredi 19, deux barrages filtrants ont été mis en place sur l'autoroute Lyon-Saint-Etienne. L'action était organisée par les syndicats de GIAT Industries et de Bormioli Rocco, une verrerie de Rive-de-Gier qui doit fermer ses portes, mettant trois cents travailleurs à la rue.

De retour dans leur entreprise, les travailleurs de GIAT décidaient de mettre sous leur protection des pièces d'un véhicule blindé léger destiné à être terminé chez Matra et un prototype de la tourelle d'un autre véhicule blindé en projet.

L'attente de la décision du tribunal est donc loin d'être passive et le soutien sans faille du gouvernement, à commencer par la ministre de la Défense, à ce plan antiouvrier ne fait pas plier les travailleurs.

Correspondant LO

La véritable histoire de Lutte Ouvrière

Par Robert Barcia, alias Hardy
Entretiens avec Christophe Bourseiller
Éditions Denoël Impacts
prix : 17 euros



Envoi franco, en écrivant à :
Lutte Ouvrière BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18
Joindre 17 euros par chèque, à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE
Bien spécifier l'adresse d'envoi

• Sanmina (ex-Alcatel) Turlaville (Manche)

La direction mise en échec

La direction voulait, comme elle en a l'habitude, se débarrasser d'un intérimaire du jour au lendemain. Mais cette fois, elle est tombée sur un os : un débrayage massif et inédit l'a fait reculer.

Notre camarade intérimaire travaille à l'entretien des machines de l'atelier mécanique depuis plus d'un an et est apprécié par tous. Dans les premiers jours d'octobre, les chefs de l'atelier ont décidé qu'il fallait recruter quelqu'un sur ce poste de travail. Mais plutôt que d'embaucher notre camarade, qui était volontaire, ils avaient décidé de chercher quelqu'un d'autre, sous le prétexte qu'il

n'était « pas assez qualifié ». Comme s'il n'avait pas largement fait la preuve de sa compétence en effectuant le travail depuis plus d'un an ! Cette décision tout à fait arbitraire a soulevé l'indignation : une pétition a circulé parmi ses camarades dans l'atelier, réclamant son embauche en CDI. Celle-ci a recueilli la totalité des signatures des travailleurs du secteur mécanique.

La direction a préféré ignorer l'avertissement en ne tenant aucun compte de la pétition. Nous avons donc décidé de débrayer et avons été rejoints par une partie notable des camarades des autres secteurs :

en tout, la moitié des salariés de l'entreprise avait cessé le travail. La direction, peu habituée à ce genre de réactions, a pris la mesure de notre colère et a reculé. Notre camarade devait partir le jour même, son contrat a été prolongé jusqu'aux vacances de Noël.

Certes, ce n'est pas encore l'embauche en CDI, mais nous étions tous très heureux d'avoir fait reculer le patron. Et que la direction n'espère pas trop que les fêtes de fin d'année nous fassent oublier le problème. Car fin décembre, il n'est pas question que notre camarade se retrouve dehors !

• Géorgie

Le président chassé par la rue... et par les siens

Edouard Chevarnadze, président de la Géorgie, petite république du Caucase ex-soviétique, a dû quitter le pouvoir. Son départ a tout l'air d'une fuite, quand on a vu à la télévision les foules manifester pendant trois semaines contre le truquage massif des législatives du 2 novembre et réclamer sa démission. Le coup final a été porté quand les manifestants, la police et l'armée ne leur faisant plus obstacle, ont envahi le Parlement et chassé Chevarnadze.

Âgé de 74 ans, il a sans doute achevé sa longue carrière. Président de la Géorgie depuis 1992 – après avoir expulsé de la place celui qui s'en était emparée à la faveur du chaos qu'avait suscité la dislocation de l'URSS – Chevarnadze avait été un très haut bureaucrate soviétique.

Itinéraire d'un haut bureaucrate

De 1985 à 1991, il avait été un des dirigeants de l'Union soviétique et ministre des Affaires étrangères de Gorbatchev, qu'il avait lâché début 1991. Jugeant inévitable le démembrement de l'URSS, il se prépara à reprendre en mains la Géorgie. Pour ce faire, il ne manquait pas d'atouts car il avait dirigé la Géorgie durant trente ans, avant de « monter » à Moscou pour y accéder au sommet de la bureaucratie.

Chef du KGB (la police politique), ministre de l'Intérieur, puis Premier secrétaire du PC, donc véritable « patron » de la Géorgie, il y avait servi successivement Brejnev, Andropov, Tchernenko, les chefs suprêmes de l'URSS, tout en consolidant son emprise sur « sa » république.

Il avait traversé avec succès tous les remous d'un régime où la lutte au sommet, encore peu visible de l'extérieur, faisait rage. Prenant la tête du PC géorgien, il avait salué, dans le plus pur style stalino-brejnevien, « le soleil qui, pour nous Géorgiens, se lève au Nord » – en clair, Moscou et surtout celui qui siégeait au Kremlin,



La foule envahit le Parlement à Tbilissi. Le nouveau pouvoir va s'installer.

Brejnev. À la mort de ce dernier, Chevarnadze épura les cercles dirigeants géorgiens de ses rivaux, en les accusant de corruption. Il venait de se « souvenir » « d'avoir été effaré par l'ampleur de la corruption au sommet » en accédant à la tête du PC local. Cela ne l'avait pas empêché de dormir pendant des années, pour ne se réveiller qu'à la mort de Brejnev. Durant l'inter-règne d'Andropov, puis de Tchernenko, il sut si bien louvoyer qu'il gagna le surnom de « renard blanc du Caucase », surnom que la suite ne cessa de justifier. Il devint le bras droit de Gorbatchev, mais quitta le navire avant qu'il ne sombre pour devenir un « démocrate » à la Eltsine, puis, lui, ancien haut bureaucrate « communiste », un dirigeant nationaliste ne manquant pas d'assister aux messes orthodoxes.

Règlements de comptes et succession au sommet

Mais le bon dieu des bureaucraties lui a fait faux bond. Et les Judas ne manquant pas dans ce panier de crabes, ce sont ses anciens partisans (dont son ex-ministre de la Justice, Saakachvili, et celle qu'il avait placée à la tête du Parlement, Nino Bourdjanadze) qui inspiraient les manifestations contre lui.

Ces « leaders » de l'opposition ne l'avaient rejointe que depuis peu : il y a deux ans pour Saakachvili et quelques mois pour Bourdjanadze, devenue présidente par interim. Tout se passe comme si ceux qui se trouvaient au pouvoir depuis des années avaient voulu se démarquer de Chevarnadze au fur et à mesure que le mécontentement montait dans la population. Car c'est l'équipe même de Chevarnadze qui a organisé la fin sans gloire de celui-ci, qui lui a fait jouer le rôle de fusible pour tenter de préserver son propre pouvoir. D'ailleurs, une fois le président déchu, son gouvernement est resté en place. Si certains ministres ont démissionné, tel celui des Finances, ce n'est pas en soutien à Chevarnadze, mais pour ne pas être le prochain bouc émissaire sur la liste. Ce ministre a, en effet, déclaré se sentir « incapable de redresser une situation économique sans espoir ».

Un pays à la dérive

Et ce n'est pas peu dire. La Géorgie, que l'on appelait « le verger de l'URSS » et qui avait la réputation d'être la région de l'URSS où l'on vivait le mieux, est devenue un pays misérable qui va à vau-l'eau. Plus de la moitié de sa population survit en n'ayant pas 50 dollars par mois. Le chômage est massif, les grandes usines (d'aviation,

chimiques, de construction) de la capitale, Tbilissi, sont à l'abandon. Un Géorgien sur dix a émigré pour tenter sa chance comme travailleur sans papiers en Occident (tel le héros du film franco-géorgien *Depuis qu'Otar est parti*), comme bonne à tout-faire des « nouveaux riches » à Moscou. Ceux qui sont restés n'ont que des petits boulots misérables, vendent les pauvres biens qui leur restent et sont la proie de la corruption. Le phénomène n'est pas nouveau en ex-URSS, surtout dans le Caucase. Mais il a pris une ampleur monstrueuse en Géorgie où les fonctionnaires, non payés depuis des mois, survivent aussi à leur façon. Sans oublier les gangs, protégés par les clans du pouvoir, quand ils n'en sont pas l'émanation, qui rackettent la population et raflent tout. Et, bien sûr, les dirigeants qui ont depuis longtemps mis à l'abri à l'étranger tout ce qu'ils ont pu, et qui continuent à détourner le fruit des exportations (agrumes, thé, alcools, produits miniers).

L'opposition a su exploiter la haine de la population pour celui qui incarnait tout cela. Elle l'accuse, lui et son entourage, de corruption. Mais tous ceux qui ont une parcelle de pouvoir sont dans ce cas. « Ce gros parasite, la corruption, déclare la chambre de Commerce américaine à Tbilissi, suce tout le sang de l'organisme sur lequel

il vit ». Et le pays, sa population en crèvent.

Un pays éclaté

Ce ne sont pas les leaders de l'opposition qui y changeront quoi que ce soit. Ils espèrent que la population se satisfera du départ de Chevarnadze, mais ils entendent poursuivre sa politique... qui était aussi la leur.

Ces « nouveaux » dirigeants se gardent de promettre une amélioration de son sort à la population. En revanche, ils la soulèvent de propos va-t-en-guerre, promettant de restaurer l'unité du pays.

Depuis la fin de l'URSS, la Géorgie, comme d'autres ex-républiques soviétiques, mais à un degré plus poussé, reste la proie du séparatisme des chefs de la bureaucratie locale. Cela a provoqué la partition du pays avec l'indépendance de fait de trois de ses régions, dont les deux plus riches – l'Abkhazie et l'Adjarie, qui contrôlent les principaux ports – et l'Ossétie du Sud. Il y a eu des affrontements meurtriers en Ossétie et une guerre de plusieurs années, avec des milliers de morts et des centaines de milliers de réfugiés, entre l'Abkhazie et Tbilissi.

Les déclarations des dirigeants actuels seront-elles suivies d'effet ? À en juger par l'état de l'armée et le fait que la Russie soutient les provinces sécessionnistes, cela risquerait de déboucher sur un fiasco pour le pouvoir, comme quand Chevarnadze s'y était risqué. Mais, en lançant un appel à l'aide de l'Occident, les dirigeants géorgiens espèrent que celui-ci, et d'abord les États-Unis qui ont des « instructeurs » militaires sur place, les soutiendront. Car la Géorgie est devenue stratégique pour les États-Unis avec la construction, inachevée, d'un oléoduc qui y fera transiter le pétrole d'Azerbaïdjan sur lequel misent les grandes compagnies mondiales.

Cette « aide » de l'Occident serait d'abord à leurs propres compagnies et, une nouvelle fois, jetterait dans un chaos sanglant les peuples de ce Caucase du Sud qui s'enfoncent dans un cauchemar sans fin depuis l'éclatement de l'URSS.

Pierre LAFFITTE

• Wall Street

Défense de trafiquer... à titre personnel

Quarante-sept courtiers en Bourse ont été arrêtés par le FBI à New York, les 18 et 19 novembre. Ils étaient employés par des firmes de courtage et de grandes banques, comme la JP Morgan Chase ou la Société Générale. Ils sont accusés de blanchiment d'argent, extor-

sion de fonds, trafic d'armes et de stupéfiants, etc. Leurs tricheries portent sur des millions de dollars et ont fait plus d'un millier de victimes, y compris parmi leurs propres employeurs.

La source en était le marché des changes de Wall

Street, la Bourse de New York. Chaque jour, 1 200 milliards de dollars s'y échangent, le plus souvent par téléphone ou par ordinateur. Les contrôles y sont à peu près inexistantes. A tel point que le FBI, pour les piéger, a créé un fonds spéculatif spécial, qui

aurait rapporté 650 000 dollars de bénéfices illégaux.

La Bourse, les dirigeants de fonds de placement, des banques, des institutions capitalistes spéculent, trafiquent et escroquent à qui mieux-mieux. Ils se volent entre eux, mais surtout ils

volent le fruit du travail de milliards d'hommes sur la Terre entière. Et ils exigent que leurs employés, ceux qui pour eux exécutent ces trafics et ces vols, soient sans reproche. Mais l'exemple ne vient-il pas de haut ?

Vincent GELAS